

# ANNEXES

---

## **Annexe 1 : Comptes-rendus d'entretien**

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Bessé-sur-Braye  
Tenue en mairie de Bessé-sur-Braye le 08 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Mme Bonamy, directrice de l'urbanisme à la mairie de Bessé-sur-Braye

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
COMMUNE DE BESSE-SUR-BRAYE	♦ Patrick VANDERMARCO Adjoint à la culture et à la communication	
COMMUNE DE BESSE-SUR-BRAYE	♦ Jean-Marie RAVE Adjoint à la vie sociale	
COMMUNE DE BESSE-SUR-BRAYE	♦ Frédéric SAILLARD Secrétaire Général	
COMMUNE DE BESSE-SUR-BRAYE	♦ Marina BONNAMY secrétaire de Mairie	
POLICE MUNICIPALE DE BESSE-SUR-BRAYE	♦ Stephane POMMEREUL	
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Madame Bonnamy, secrétaire de mairie et directrice de l'urbanisme à la mairie de Bessé-sur-Braye.

L'entretien avait pour fil conducteur le questionnaire et le guide d'entretien auprès des communes.

Le compte rendu ci-dessous reprend principaux points abordés ainsi que les éléments complémentaires au questionnaire.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

La commune est traversée par la Braye et l'Anille et le Bonneuil. La commune est affectée par les risques de débordement de cours d'eau et de ruissellement. Ce dernier arrive plusieurs fois par an du fait d'un réseau pluviale sous dimensionné. Le problème proviendrait de lotissements construits sans bassin d'orage et qui ont modifié la structure du coteau. Dix (10) habitations du quartier de la gare sont concernées.

L'Anille déborde en première, inondant St Calais puis Bessé-sur-Braye et où elle est rejointe par le débordement de la Braye.

### **Les enjeux exposés au risque d'inondation par débordement**

Dans la zone inondable il y a principalement des pâturages. Quelques commerces employant une quinzaine de personnes (un vendeur de motoculteur et de cycles, un garagiste, un fleuriste) sont présents sur la RD303 et de l'habitat individuel ancien occupé par des personnes âgées. Deux sites industriels sont implantés en zone inondable : la papèterie ARJOWIGGINS Graphic (638 employés) et la société COLWELL SAS fabricant des nuanciers de couleurs (103 salariés). Cette dernière a été fortement touchée par les inondations de 2004 (96 cm d'eau dans ses ateliers).

On notera également la présence d'un camping, de la piscine municipale et des tennis.

La RD 303 peut être coupé pendant 24h mais une déviation est possible pour le transport scolaire.

### **Alerte et gestion de crise**

Le PCS n'est pas encore réalisé car il n'y a pas de PPR, mais la commune y pense. Le risque est pris en compte en annexe du PLU, à titre d'information.

Même si le système de prévention fonctionne au niveau du personnel de la mairie, il reste à améliorer la transmission de l'information auprès des riverains.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Bonneval  
Tenue à Bonneval le 7 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec M. BOISARD Michel, 1er adjoint de la commune de Bonneval

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
COMMUNE DE BONNEVAL	♦ Michel BOISARD	michel.boisard@yahoo.fr 02 37 47 21 93
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Michel BOISARD, 1<sup>er</sup> adjoint à la commune de Bonneval et vice-président du syndicat du Loir.

L'entretien avait pour fil conducteur le guide d'entretien auprès des communes et le questionnaire.

Le questionnaire a été rempli par la commune de Bonneval.

Le présent compte-rendu s'appuie sur les informations recueillies lors de l'entretien et les réponses au questionnaire.

## Caractéristiques de l'aléa.

La commune est traversée par le Loir et l'Ozanne et est soumise au risque de débordements et de façon exceptionnelle aux ruissellements. La vallée du Loir est relativement encaissée à cet endroit et passe inévitablement dans le bourg de Bonneval.

Pour chaque crue majeure, M. BOISARD a relevé les cotes maximales à l'échelle du pont de la Résistance :

Dates des principales crues	Cotes maximales
Janvier 1961	1.95 m
Janvier 1966	1.85 m
Février 1979	1.20 m
Avril 1983	1.43 m
Novembre 1984	1.30 m
Janvier 1995	1.70 m
Janvier 2001	1.15 m
Janvier 2004	1.53 m

M. BOISARD nous a communiqué une liste des inondations signalées dans les archives qui remontent jusqu'aux crues de 1535. Les cotes maximales sont indiquées pour chaque crue mais les valeurs lues avant 1940 ne sont pas toujours comparables car elles ont parfois été prises sur des échelles placées sur les fosses d'enceinte. Depuis la seule échelle de référence est celle placée au niveau du Pont de la Résistance.

Le PPR de Bonneval a été approuvé en juillet 2008. Ce document est à récupérer auprès de la DDT. M. BOISARD valide l'enveloppe de l'aléa qui a servi au PPR.

La cote de 1.20 m est la cote critique à laquelle les premières habitations commencent à être inondées.

**Durée des débordements** : La durée des débordements est généralement de quelques jours, entre 24 et 48 H 00.

**Horloge des crues** : entre Brou et Bonneval il y a un laps de temps de 5-6 h 00 environ. Quand la commune de Brou est inondée, la commune de Bonneval est inondée 5-6 h 00 après. L'Ozanne participe aux débordements du Loir.

**Repères de crues** : il existe un repère de crue situé sur le mur de la mairie qui correspond à la crue de janvier 1881 (2.20m).



*Repère de crue, mur de la mairie de Bonneval.  
ASCONIT Consultants, 2010*

**Ouvrages hydrauliques** : il existe plusieurs types d'ouvrages hydrauliques : des anciens moulins sans activités, des seuils, des ponts et des vannages. Globalement ces ouvrages sont bien gérés.

Il y a 12 vannages publics et privés, et sont tous en état de marche. La gestion des vannages est gérée entièrement par la commune. Les vannages sont manœuvrés de façon préventive : ouverture des vannes synchronisées.

### **Causes locales d'aggravations des écoulements :**

Deux ponts font obstacle aux écoulements :

- le pont Saint-Roch : c'est un ancien pont levis, l'eau sature et passe par-dessus le pont.
- le pont Billault (en rive droite) qui arrive également à saturation.

Il y a parfois des embâcles mais qui sont très vite gérés par la mairie.

Autrefois il y avait un goulot d'étranglement au niveau de la station d'épuration formé par la présence de murs et de remblais. Les remblais ont été enlevés.



*Zone autrefois remblayée.  
ASCONIT Consultants, 2010*

## **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

### **Habitat :**

Les habitations touchées par les inondations sont principalement des maisons individuelles, parfois isolées. Ce sont des habitations anciennes.

Les habitations potentiellement inondables sont situées en majorité dans le centre-ville (la rue Hérisson et la rue Couture), au hameau Vouvray (5-6 maisons), au lieu-dit Saint Maurice (2-3 maisons).



*Rue Hérisson, commune de Bonneval  
ASCONIT Consultants, 2010*

Toutes les maisons du centre-ville ont un étage qui constitue une zone refuge en cas d'inondation. Les habitants sont pour la plupart habitués et savent comment réagir lors des épisodes de crises. Lorsque les habitants sont prévenus de la montée des eaux ils surélevent tout ce qui peut l'être (mobilier, électroménager,...). Il n'y a quasiment pas d'évacuation car les gens veulent rester chez eux.

Les parties de l'habitation inondées sont les sous-sols, les caves, et les planchers d'habitation. Les chaudières sont très souvent situées dans les sous-sols et les caves. Lors des inondations, les brûleurs sont démontés et les habitants n'ont plus de chauffage pendant le temps de l'inondation.

Les dégâts occasionnés sont globalement peu importants.

Les dégâts occasionnés sur les habitations concernent principalement le mobilier, l'électroménager et les revêtements.

Les principaux dégâts sont liés au nettoyage et au séchage.

La mairie n'a pas de documents sur le coût des dommages.

#### **Activités :**

Les commerces du centre-ville ne sont pas inondés car ils ont tous leur entrée surélevée (2-3 marches).

Il y a une entreprise de matériaux qui est inondable. M. le Maire ne sait pas exactement quelles perturbations et quels dommages a subi cette entreprise.

Des prairies et des cultures sont également inondables. Les dégâts occasionnés ne sont pas connus de la mairie mais a priori les dégâts et les perturbations sont globalement peu importants.

#### **Structures sensibles :**

L'hôpital est partiellement inondé.

L'office de tourisme est également inondable pour une crue de 2 m. C'est un bâtiment historique qui date du XII-XIII<sup>ème</sup> siècle.

Globalement les dégâts et les perturbations sur les structures sensibles sont peu importants mais la mairie ne sait pas exactement quels dommages sont occasionnés.

**Structures décisionnelles et opérationnelles / équipements publics** : aucun bâtiment en zone inondable.

#### **Infrastructures de transport :**

Plusieurs routes communales et départementales sont potentiellement inondables. Certaines d'entre elles sont coupées dès la cote de 0.30 m. Les perturbations sont donc globalement importantes même si la commune n'est pas isolée puisque d'autres routes peuvent être empruntées.

La mairie ne dispose pas de documents sur le montant des dommages subis.

Les voiries les plus exposées sont la rue de Couture, rue Saint Roch, rue Saint Michel, rue Hérisson, la rue du Val de Loir (route de Jupeau), la route au niveau du Pré Marquet.

#### **Réseaux :**

Il y a un poste électrique situé en zone inondable.

La station d'épuration était auparavant inondée mais elle a été mise en hors d'eau.

Les perturbations occasionnées par les inondations ne sont pas connues mais il semblerait que les dégâts soient peu importants.

### **Les mesures de prévention et de protection.**

Il y a un PPR approuvé sur la commune qui date de 2008 et un Plan Local d'Urbanisme auquel est annexé le PPR.

Il n'y a aucun projet d'urbanisme en zones inondables qui sont classées inconstructibles.

La commune dispose également d'un DICRIM.

La commune mène des travaux d'entretien réguliers : entretien des vannages (12 sur la commune), des curages et l'enlèvement d'embâcles.

Des travaux ont été réalisés par les syndicats de l'Ozanne et du Loir.

La commune n'a pas de souhait particulier concernant des travaux d'aménagement.

### **L'alerte et la gestion de crise.**

La commune consulte régulièrement le site de Vigicrue. Ce dispositif est perçu comme satisfaisant.

La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde mais qui n'est pas consulté. Un document interne qui relate la procédure à suivre en fonction des cotes a été produit par M. Boisard sur la base de son expérience, celui-ci fait office de PCS et de carnet de bord en cas de gestion de crise.

Il y a en moyenne 5 – 6 évacuations nécessaires pour une crue qui dure 24 h 00 ou plus.

Le retour à la normale se fait en quelques jours.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Brou  
Tenue à Brou le 14 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec M. Poitou, directeur du service technique de Brou

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
COMMUNE DE BROU	♦ Monsieur POITOU (service technique)	michel.boisard@yahoo.fr 02 37 47 21 93
COMMUNE DE BROU	♦ Monsieur PELLETIER (adjoint)	-
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Poitou, directeur du service technique et Monsieur Pelletier, adjoint.

L'entretien avait pour fil conducteur le questionnaire et le guide d'entretien auprès des communes.

Le compte rendu ci-dessous reprend principaux points abordés ainsi que les éléments complémentaires au questionnaire.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

La commune est traversée par l'Ozanne et La Vallée. A Brou l'Ozanne commence à prendre de l'importance avec les premiers versants qui influent sur le ruissellement.

La commune est soumise aux risques par débordement de l'Ozanne et de ruissellement en cas d'orage qui peuvent provoquer une inondation de quelques heures (le projet de zone pavillonnaire dit « Les grosses pierres » devra tenir compte de ce risque).

La durée des inondations est en générale de 3 jours. Elle pouvait durer exceptionnellement 1 semaine mais il semblerait que l'amélioration est due au curage de l'Ozanne dans les années 60 et à une meilleure gestion des vannages de Yèvres (commune avale de Brou).

L'extension des inondations représentée sur l'atlas des zones inondables a été validée par les interlocuteurs.

### **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

La limite de la zone inondable est assez bien connue et n'inclue que très peu d'enjeux, soit deux maisons d'habitation, la base de loisir et le stand de tir. A noter cependant que la cartoucherie Vouzelaud, établissement classé « Seveso », est en limite de la zone inondable.

Concernant les voiries, les départementales D13 et D15 subissent des débordements sur leur chaussée qui peuvent nécessiter la mise en place de déviation sur quelques jours.

### **Alerte et gestion de crise**

C'est l'expérience qui permet de prévenir d'un risque éventuel d'inondation. En 2004, un système d'alerte a été mis en place par Joël Billard sénateur maire de Bonneval, basée sur l'observation toutes les 4 heures à l'échelle du pont Rue Emile Baudin (maintenant reliée au SPC à Angers).

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de La Chartre sur le Loir  
Tenue en mairie de La Chartre sur le Loir le 13 janvier 2011

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Monsieur Arnault, adjoint aux travaux, de la commune de la Chartre sur le Loir

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
COMMUNE DE LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	♦ Monsieur ARNAULT (Adjoint aux travaux)	
COMMUNE DE LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	♦ Monsieur RONCIERE (Adjoint, Président de la CC)	
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Arnault, adjoint aux travaux, et Monsieur Roncière, adjoint de la commune de la Chartre sur le Loir.

L'entretien avait pour fil conducteur le questionnaire et le guide d'entretien auprès des communes.

Le compte rendu ci-dessous reprend principaux points abordés ainsi que les éléments complémentaires au questionnaire.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

Les crues marquantes sont celle de 1961, 1995 et 2004. Cependant la plus importante des trois est celle de 1961, l'importance de la crue dépend fortement de la Braye. En outre, un exutoire a été construit sur la levée suite à l'étude de 1987.

La propagation de la crue prend environ 48h depuis Vendôme et presque 24h depuis Montoire-sur-le-Loir. Les crues ne durent pas plus d'une semaine.

L'emprise de l'inondation de la carte d'aléa établi par la DDT 72 a été validée par Messieurs Arnault et Roncière.

### **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

La gendarmerie, actuellement en zone inondable, va être transférée. Sur la carte des enjeux établie par la DDT 72, ce n'est pas une salle des fêtes mais une salle omnisport.

Sur la commune de Lhomme, l'entreprise Rustin (caoutchouc) serait en zone inondable. La carrière est également en zone inondable mais il n'y a plus d'autorisation d'exploitation.

Peu d'habitations sont concernées par les inondations, cependant en 1995 il a été nécessaire de déplacer une ou deux familles. Mais l'importance des dégâts reste minime.

Aucune route n'est a priori submersible bien qu'en 1961 le pont ait rompu.

### **Alerte et gestion de crise**

L'alerte est donnée par la préfecture. Il existe une échelle au niveau du bras de la Madeleine et, la crue étant généralement progressive, avec l'expérience, il est possible de prévenir les crues.

Une copie du projet de PCS en cours de validation, a été remise au bureau d'étude Hydratec.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Châteaudun

Tenue en mairie de Châteaudun le 04 janvier 2011

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Didier HUGUET, Maire de Châteaudun

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
COMMUNE DE CHATEAUDUN	♦ Didier HUGUET	didier.huguet@mairie-chateaudun.fr
COMMUNE DE CHATEAUDUN	♦ Gilles BESLAY	gilles.beslay@mairie-chateaudun.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Didier HUGUET, maire de la commune de Châteaudun et M. Gilles BESLAY des services techniques de la ville.

L'entretien avait pour fil conducteur le questionnaire adressé aux communes du bassin versant.

Sont retranscrits ci-après les principaux points abordés au cours de l'entretien sous la forme des réponses au questionnaire.

Suite à l'entretien, M. BESLAY nous a transmis une carte au 1/2000<sup>ème</sup> avec l'indication de hauteurs d'eau et de la mise en place de batardeaux pour la crue du Loir du 23 janvier 1995.



**VILLE DE CHATEAUDUN**  
DIRECTION  
DES SERVICES TECHNIQUES

# CRUE DU LOIR

**Crue de 1.70m  
le 23.01.1995**

Echelle : 1 / 2.000

Date : 17/03/95
Dessiné : LARONNI
Projet : BEZAY
Modification : le 11/04/95



## QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES

**Nom de votre commune**

Châteaudun

**Nom et qualité(s) de l'interlocuteur**

M. Didier HUGUET, maire

**Adresse électronique**

didier.huguet@mairie-châteaudun.fr

**Numéro de téléphone**

02 37 45 97 76

**Jours et horaires d'ouverture de la mairie**

## VOTRE COMMUNE EST-ELLE SOUMISE AU RISQUE D'INONDATION ?

Nom du (ou des) cours d'eau traversant votre commune :

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> le Loir       | <input type="checkbox"/> le Gratte-loup                         |
| <input type="checkbox"/> l'Aigre                  | <input type="checkbox"/> le Gruau                               |
| <input type="checkbox"/> l'Anille                 | <input type="checkbox"/> la Houzée                              |
| <input type="checkbox"/> l'Argance                | <input type="checkbox"/> le Langeron                            |
| <input type="checkbox"/> l'Aune                   | <input type="checkbox"/> la Maulne                              |
| <input type="checkbox"/> le Baignon               | <input type="checkbox"/> la Marconne                            |
| <input type="checkbox"/> la Boële                 | <input type="checkbox"/> l'Ozanne                               |
| <input type="checkbox"/> le Boulon                | <input type="checkbox"/> le Réveillon                           |
| <input type="checkbox"/> le Bois                  | <input type="checkbox"/> le Rodiveau                            |
| <input type="checkbox"/> la Braye                 | <input type="checkbox"/> la Thironne                            |
| <input type="checkbox"/> la Brisse                | <input type="checkbox"/> le Tusson                              |
| <input type="checkbox"/> le Casseau               | <input type="checkbox"/> la Veuve                               |
| <input type="checkbox"/> la Cendrine              | <input type="checkbox"/> le Verdun                              |
| <input type="checkbox"/> la Conie                 | <input type="checkbox"/> l'Yre                                  |
| <input type="checkbox"/> le Couetron              | <input type="checkbox"/> Autre(s), préciser le(s)quel(s) :..... |
| <input type="checkbox"/> le Dême                  | <input type="checkbox"/> Aucun                                  |
| <input type="checkbox"/> le Dinan                 |   |
| <input type="checkbox"/> l'Eggonne                |   |
| <input type="checkbox"/> l'Étangsort              |   |
| <input type="checkbox"/> l'Escotais               |   |
| <input type="checkbox"/> la Fare                  |   |
| <input type="checkbox"/> la Fontaine de Sasnières |   |
| <input type="checkbox"/> la Foussarde             |   |

**Votre commune est-elle affectée par au moins un de ces risques d'inondation ? :**

- **Débordement de cours d'eau**
- **Ruissellement** (inondation survenue suite à un orage ou un évènement pluviométrique d'une intensité exceptionnelle ayant provoqué des inondations par des écoulements non canalisés dans un cours d'eau identifié)
- **Remontée de nappe** (contribution des eaux souterraines aux phénomènes d'inondation par remontée de la nappe phréatique)

Nous excluons du champ de ce questionnaire les inondations très localisées provoquées par la seule saturation des réseaux d'assainissement.

Si vous n'êtes concerné par aucun de ces risques d'inondation, cochez la case NON. Dans le cas contraire, cochez la case OUI.

**Oui**

Non

### L'ALEA INONDATION DE VOTRE COMMUNE

**Veillez préciser par quel(s) type(s) de risque(s) d'inondation votre commune est affectée et à quelle fréquence ? :**

- **Débordement de cours d'eau :**

Jamais

**Exceptionnellement**

De temps en temps

Chaque année

Plusieurs fois pas an

- **Ruissellement :**

Jamais

**Exceptionnellement**

De temps en temps

Chaque année

Plusieurs fois pas an

- Remontée de nappe :

**Jamais**

Exceptionnellement

De temps en temps

Chaque année

Plusieurs fois pas an

**Quelles sont les dates des principales crues ayant affecté votre commune ? (Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle) :**

Janvier 1961

Janvier 1966

Février 1979

**Avril 1983**

Novembre 1984

**Janvier 1995**

Décembre 1999

Janvier 2001

Janvier 2004

**Février 2008 (par ruissellement)**

Autre(s), précisez la (les) date(s) : .....

**Quelle est en général la durée des inondations ? :**

Quelques heures

**Quelques jours (l'eau monte doucement et s'évacue également lentement)**

1 semaine

Plus d'1 semaine

**Existe-t-il des repères de crue, ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un évènement important ? :**

Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous la date de l'évènement.     **Non**     Je ne sais pas

*Pas connaissance de repères de crues sur les bâtiments publics ou privés. Certains riverains savent jusqu'où l'eau est monté mais il n'y a pas de traces physiques et visuelles qui sont restées sur les bâtiments.*

**Existe-t-il des ouvrages hydrauliques sur le cours d'eau de votre commune, et est-ce que la gestion de ces ouvrages vous semble satisfaisante ? :**

	Présence des ouvrages de ce type			Gestion des ouvrages de ce type		
	Oui	Non	Je ne sais pas	Bien géré	Mal géré	Je ne sais pas
Moulin en activité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ancien moulin sans activité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Micro-centrale hydroélectrique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barrage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seuil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pont	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vannage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

***Veillez indiquer ci-dessous d'autres ouvrages identifiés non listés ci-dessus et/ou des précisions sur les ouvrages identifiés ci-dessus :***

***Il y a cinq ouvrages :***

- le pont Saint Jean : ce pont peut gêner l'écoulement en cas de crue importante, type 1995 (cote de 1.70m),***
- deux moulins avec système de vannages dont un privé,***
- deux vannages.***

***Tous les vannages sont manoeuvrables. Les ouvrages sont gérés par la commune sauf un moulin qui est privé. La gestion des vannages est bonne, elle permet de réguler les crues.***

***Les zones d'expansion des crues situées en amont de la commune ont également un rôle très important dans la régulation des crues.***

***Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ? :***

Formation d'embâcles (amoncellement de bois)

Mauvais entretien de la rivière

Remblai dans la zone d'expansion de crue

Formation d'atterrissement (envasement)

**Non**

Je ne sais pas

Autre, précisez lequel :

## LES ENJEUX EXPOSES AU RISQUE D'INONDATION DANS VOTRE COMMUNE

### HABITAT

**Y a-t-il des habitations sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui (environ une dizaine d'habitations)**       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types d'habitations qui sont touchés sur votre commune ? :**

*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Habitat collectif                    | <input type="checkbox"/> Habitation des années 70-80           |
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Habitat individuel</b> | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Habitation ancienne</b> |
| <input type="checkbox"/> Habitation isolée                    | <input type="checkbox"/> Autre, précisez :                     |
| <input type="checkbox"/> Habitation récente type pavillon     | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas                        |

**Dans la majorité des cas, les parties de l'habitation inondées sont :**

*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Le sous-sol | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Le plancher d'habitation (maison pour la plupart de type R+1, une dizaine de cm d'eau dans les maisons).</b> |
| <input type="checkbox"/> La cave     | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas   |

**Les dégâts occasionnés sur les habitations par les crues interviennent surtout sur :**

*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le mobilier             | <input type="checkbox"/> Les revêtements (sol et mur)     |
| <input type="checkbox"/> L'électroménager        | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Je ne sais pas</b> |
| <input type="checkbox"/> Le système de chauffage | <input type="checkbox"/> Autre, précisez :                |

**Diriez-vous que les dégâts sur les habitations sont d'une manière générale :**

- Peu important**
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs habitations ?**

Oui, dans ce cas, merci d'indiquer ci-dessous les coûts dont vous disposez.  **Non**

## **ACTIVITES**

**Y a-t-il des activités sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

**Oui**       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types d'activités qui sont touchés sur votre commune ? :**  
*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- Industrielle
- Prairies (elles constituent des zones d'expansion de crues)**
- Commerces de grande distribution
- Cultures
- Commerces de proximité : deux boulangeries et un restaurant**
- Artisanat
- Autre activité économique, précisez laquelle :
- Je ne sais pas

**Les dégâts occasionnés sur les activités par les crues interviennent surtout sur :**  
*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- Le stock
- Je ne sais pas**
- Les outils de production
- Autre, précisez :
- Les bureaux et l'informatique

**Diriez-vous que les dégâts sur les activités sont d'une manière générale :**

- Peu important**
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les activités sont d'une manière générale :**

- Peu important**
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les activités (arrêt d'activité par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.
- Non
- Je ne sais pas**

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs activités ?**

- Oui, dans ce cas, merci d'indiquer ci-dessous les coûts dont vous disposez.
- Non**



**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs structures sensibles ? :**

**Non**       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **STRUCTURES DECISIONNELLES ET OPERATIONNELLES**

**Y a-t-il des structures décisionnelles et/ou opérationnelles sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

Oui       **Non**       Je ne sais pas

**Quels sont les types de structures décisionnelles et opérationnelles qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Services techniques municipaux | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas     |
| <input type="checkbox"/> Caserne de pompiers            | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Gendarmerie                    |   |

**Diriez-vous que les dégâts sur les structures décisionnelles et opérationnelles sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les structures décisionnelles et opérationnelles sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les structures décisionnelles et opérationnelles (inaccessible en cas de gestion de crise par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.       Non       Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs structures décisionnelles et opérationnelles ?**

- Non       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **EQUIPEMENTS PUBLICS**

**Y a-t-il des équipements publics sur votre commune qui ont déjà été inondés ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types d'équipements publics qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- Services publics       Je ne sais pas  
 Equipements sportifs       Autres, précisez :  
 Equipements socioculturels

**Diriez-vous que les dégâts sur les équipements publics sont d'une manière générale :**

- Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les équipements publics sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les équipements publics ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.
- Non
- Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur un ou plusieurs équipements publics ?**

- Non
- Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

**Y a-t-il des infrastructures de transport sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**Quels sont les types d'infrastructures de transport qui sont touchés sur votre commune ? :**  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Voirie communale
- Je ne sais pas
- Voirie départementale
- Autres, précisez :

Voie ferrée

**Diriez-vous que les dégâts sur les infrastructures de transport sont d'une manière générale :**

Peu important

Important

Très important

Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les infrastructures de transports sont d'une manière générale :**

Peu important

Important

Très important

Ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les infrastructures de transport (perturbation de la circulation, route coupée, par exemple) ? :**

Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.

Non

Je ne sais pas

**L'accès au milieu de la rue de Chollet est perturbé mais l'accès est encore possible.**

**Plusieurs voiries communales sont submergées par quelques centimètres d'eau, il s'agit principalement des rues suivantes :**

**Rue de Chollet**

**Rue de Soissons**

**Rue de Saint jean**

**Rue Marcel Poulin**

**Ruelle des Près**

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs infrastructures de transport ?**

Non

Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **RESEAUX**

**Y a-t-il des réseaux sur votre commune qui ont déjà été inondés ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       **Non**       Je ne sais pas

**Quels sont les types de réseaux qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases) :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Poste EDF          | <input type="checkbox"/> Station d'épuration |
| <input type="checkbox"/> Poste téléphonique | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas      |
| <input type="checkbox"/> Captage AEP        | <input type="checkbox"/> Autres, précisez :  |

**Diriez-vous que les dégâts sur les réseaux sont d'une manière générale :**

- Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les réseaux sont d'une manière générale :**

- Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les réseaux (coupure d'électricité par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.       Non       Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur un ou plusieurs réseaux ?**

- Non       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer ci-dessous les coûts dont vous disposez :

### LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION SUR VOTRE COMMUNE

**De quel document d'urbanisme votre commune dispose t-elle ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Carte communale       | <input type="checkbox"/> PLU en cours d'élaboration |
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>POS</b> | <input type="checkbox"/> PPR                        |
| <input type="checkbox"/> PLU                   | <input type="checkbox"/> Aucun                      |

**Comment le risque d'inondation est-il pris en compte dans ce document d'urbanisme ?**

- En annexe, à titre d'information**
- Dans le règlement
- Pas de prise en compte

**Y a-t-il des projets d'urbanisation en zone inondable sur votre commune ?**

- Oui, dans de cas précisez ci-dessous lesquels       **Non**

**Votre commune est-elle dotée d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?**

**Achevé**

En cours

Non

**Votre commune a-t-elle déjà engagée des travaux sur le cours d'eau ou dans les bassins versants pour limiter le risque d'inondation ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels et à quelle (s) date (s)  **Non**

**Avez-vous connaissance de travaux sur le cours d'eau ou dans les bassins versants réalisés par des maîtres d'ouvrages autres que la commune pour limiter le risque d'inondation ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels, à quelle (s) date (s) et le maître d'ouvrage  **Non**

**Votre commune souhaiterait-elle que des travaux soient engagés sur le cours d'eau ou dans les bassins versants pour limiter le risque d'inondation ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels  Non

***Pas spécialement de demande de travaux mais plutôt faire en sorte de ne pas trop modifier l'occupation des sols en amont et de bien conserver les zones d'expansion de crues afin de ne pas aggraver les phénomènes en aval.***

**L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE DANS VOTRE COMMUNE**

**Comment êtes-vous prévenu d'un risque éventuel d'inondation ?**

**Par la Préfecture**

**Par les communes en amont**

- Par des riverains
- Par votre expérience
- Par la consultation de sites Internet tels que Météo France, Vigicrue.
- Autre (précisez) :

**Si cette situation s'est produite, êtes-vous satisfait de ce fonctionnement en cas d'alerte ?**

- Oui**       Non

**Quelles seraient vos attentes pour améliorer le système d'alerte ?**

***Pas d'attente particulière.***

***Remarque : Quand Bonneval est inondée, Châteaudun est inondée environ 6 à 12 heures après.***

**Votre commune dispose t-elle d'un Plan Communal de Sauvegarde ?**

- Approuvé       **En cours d'élaboration**       Non

**Avez-vous déjà eu l'occasion de vous servir de ce Plan Communal de Sauvegarde en cas de gestion de crise ?**

- Oui et le document a été utile
- Oui mais le document a été inutile
- Non**

**Y a-t-il eu des évacuations de personnes au cours des dernières inondations ? :**

- Oui, dans ce cas, merci d'indiquer dans le cadre ci-dessous le nombre approximatif des évacuations et la durée des relogements dans l'encadré ci-dessous.
- Non**
- Je ne sais pas

***L'eau monte lentement et l'alerte est donnée suffisamment tôt pour que les habitants prennent des précautions (mise hors d'eau des biens les plus sensibles). Quelques habitations mettent en place des systèmes de batardeaux. Lors des inondations la mairie apporte son soutien à la population et met à disposition du matériel pour mettre hors d'eau ce qui peut l'être et mettre des batardeaux aux portes.***

**Après une inondation quel a été le temps de retour à la normale sur votre commune ?**

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Quelques jours (entre 1 et 4) | <input type="checkbox"/> Un mois        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Une semaine                   | <input type="checkbox"/> Plusieurs mois |
| <input type="checkbox"/> Plusieurs semaines                       | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |

### LOCALISATION SPATIALE DES INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE COMMUNE

**Pourriez-vous sur la base de vos connaissances reporter les éléments suivants sur une carte :**

**Choisissez toutes les réponses qui conviennent.**

○ **sur la carte d'aléa :**

- Les zones inondées lors des crues majeures
- Les repères de crues (avec la cote, si possible)
- Les ouvrages hydrauliques, en précisant ceux qui favorisent localement les débordements
- Les causes locales de débordement (atterrissement, embâcles,...)
- Les aménagements de protection réalisés
- Les phénomènes de remontée de nappe, de ruissellements,...
- Les points d'absorption des eaux (bétoires)
- Autre élément à reporter sur la carte

○ **sur la carte des enjeux :**

- Les zones d'habitat et/ou les habitations isolées
- Les zones d'activités et/ou les bâtiments industriels, de commerce.
- Les structures sensibles
- Les structures décisionnelles
- Les équipements publics
- Les réseaux

- Les zones ou les points de submersion des voiries ou autres infrastructures de transport
- Les zones agricoles (herbages, cultures)
- Les projets d'urbanisation futurs situés en zone inondable
- Autre élément à reporter sur la carte

**MISE A DISPOSITION D'INFORMATION / DONNEES RELATIVES A VOTRE COMMUNE**

***Si votre commune a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?***

- Oui, merci de nous faire parvenir une copie  Non

***Disposez-vous de documents (photographies, articles de journaux,...) sur les inondations pouvant nous être communiqués ?***

- Oui, merci de préciser le type de documents et l'évènement concerné  Non

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Cloyes-sur-le-Loir  
Tenue en mairie de Cloyes-sur-le-Loir le 07 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec M. Philippe VIGIER, Maire de Cloyes-sur-le-Loir

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
COMMUNE DE CLOYES-SUR-LE-LOIR	♦ Philippe VIGIER	Cloyes.sur.le.loir@wanadoo.fr Mairie-cloyes.urbanisme@orange.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Philippe VIGIER, maire de la commune de Cloyes-sur-le-Loir.

L'entretien avait pour fil conducteur le guide d'entretien auprès des communes.

Suite à cet entretien des informations complémentaires nous ont été fournies par mail par Mme Jeanne LAGRANGE, DGS de la mairie de Cloyes-sur-le-Loir.

La commune nous a fourni le DICRIM en version informatique.

Sont retranscrits ci-après les principaux points abordés au cours de l'entretien et les informations communiquées par mail.

Monsieur le Maire s'étonne de voir différentes démarches parallèles (Etude du SAGE, PPR) et s'inquiète de la cohérence de toutes ces démarches entre elles. Il nous informe qu'un Contrat Territorial est en cours d'élaboration.

## **Questionnaire.**

Monsieur le Maire n'a pas souhaité remplir le questionnaire au moment de l'entretien. Il nous communiquera ultérieurement le questionnaire rempli par ses soins.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

Une carte d'aléa a été produite par ASCONIT Consultants afin de servir de support pour l'entretien. Cette carte est basée sur la délimitation de l'aléa issue du Plan de Prévention des Risques inondation (en téléchargement sur le site de Prim.net, Cartorisque).

La cartographie des zones inondables établie lors des études en cours du PPRI de la vallée du Loir n'a pas été officiellement communiquée à la mairie, les éléments disponibles sont plus ou moins exacts. Monsieur le Maire conteste la délimitation de certaines zones inondables.

## **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

Monsieur le Maire a conscience que la commune de Cloyes-sur-le-Loir est très vulnérable aux inondations.

Le risque existe fortement, le bourg ancien étant situé de part et d'autre du Loir et à proximité de sa confluence avec l'Eggonne-Yron. Sont concernés des habitations, des commerces (commerces de proximité, restaurant,...), des ERP (maison de retraite), des voiries, des services de secours (caserne des pompiers), ...

Les deux cours d'eau connaissent des crues, dont les plus fortes datent de 1961 pour le Loir, 2003 pour l'Yron.

De plus, d'anciens fossés alimentés par des « sources » assurent encore par endroits des écoulements (nauséabonds) vers le Loir (la Dinoue, la Gargouille).

Sur l'importance des inondations, les anciens Cloysiens ont en mémoire la crue de 1961 où les gens circulaient en bateau dans les rues : l'eau traversait l'hôtel St Georges en centre ville de part en part et sortait par les fenêtres. Ils ont constaté une amélioration sensible après la réfection des vannages, lors des crues suivantes, au demeurant moins importantes.

L'Yron est monté en quelques heures en 2003 et le rez-de-chaussée de l'actuelle maison de retraite était envahi par 1,30m d'eau.

Monsieur le Maire pense que les dégâts occasionnés par les crues seraient très importants mais la commune ne dispose pas d'évaluation financière du montant des dégâts potentiels.

## **Les mesures de prévention et de protection.**

Le principe de précaution a présidé à l'élaboration du PLU (règles contraignantes sur cote des installations sensibles en centre ville, passages des eaux, zones de constructions nouvelles sur les hauteurs de Cloyes...). La prévention se fait à travers le respect des règles d'urbanisme (PLU qui intègre la problématique du risque inondation) et grâce à une politique de maîtrise de l'occupation des sols. A titre d'exemple, la maison de retraite actuellement en zone inondable va être déplacée dans une zone qui ne sera pas soumise au risque.

Un plan communal de sauvegarde n'est pas encore établi (formation des élus en cours sous l'égide de la Préfecture d'Eure-et-Loir), mais la commune de Cloyes s'est dotée d'un DICRIM (fourni en version informatique).

## **L'alerte et la gestion de crise.**

Le système d'alerte à partir d'Angers via la Préfecture fonctionne grâce à des appels sur les portables du Maire et des adjoints, ou en journée non fériée, lorsqu'il y a des agents présents devant les ordinateurs, mais les mails nocturnes et les systèmes informatiques ou électriques sous les eaux peuvent s'avérer inefficaces. Aussi en cas de difficulté la population peut compter plus facilement sur le caractère opérationnel d'une cellule de crise organisée et gérée par le Maire.

De plus, les populations n'ignorent pas ce risque et savent normalement y faire face, manifestant la solidarité nécessaire lorsqu'il y a lieu. Des relogements sont organisés par précaution.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la Commune de Durtal  
Tenue à Durtal le 14 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec André LOGEAIS, Maire de Durtal

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
COMMUNE DE DURTAL	♦ André LOGEAIS	02 41 76 30 24
COMMUNE DE DURTAL	♦ JM RENOUE	dst-etudes@ville-durtal.fr
COMMUNE DE DURTAL	♦ Aurélie DEBRITO	secretariat@ville-durtal.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur André LOGEAIS, maire de la commune de DURTAL, Mme Aurélie DEBRITO, secrétaire de direction et chargée de l'élaboration du PCS, et M. RENOUE, directeur des services techniques.

L'entretien avait pour fil conducteur le guide d'entretien auprès des communes.

Plusieurs documents nous ont été transmis par mail suite au rendez-vous :

- DICRIM,
- PCS,
- Rapport d'étude sur l'aménagement du Val d'Argance, Schéma d'orientation, octobre 2007, Egis Aménagement,
- Rapport d'étude des écoulements du Loir à Durtal,
- Courrier de GRT GAZ sur la définition des zones de danger sur la commune de Durtal, accompagné d'un plan de réseau gaz.

Sont retranscrits ci-après les principaux points abordés au cours de l'entretien.

## Caractéristiques de l'aléa.

La commune est traversée par le Loir et l'Argance et est soumise au risque de débordement de cours d'eau uniquement.

Le PPR de Durtal a été approuvé en 2005. Ce document est à récupérer auprès de la DDT du Maine et Loire.

L'enveloppe de l'aléa définit dans le cadre du PPR a été validée.

Les dates des principales crues sont celle de 1995 et de 2004.

### **Durée des débordements :**

Entre 1 et 3 jours selon les conditions.

### **Horloge des crues :**

Entre la Flèche et le Lude, le temps de montée des eaux semble plus court qu'avant. Lorsque La Flèche est inondée, Durtal l'est une vingtaine d'heures après.

L'importance des débordements est liée à la hauteur de la Loire. La hauteur de la Loire impacte l'écoulement du Loir jusqu'à Soucelles, voir Seiches/Loir pour les crues les plus importantes.

Les premiers débordements se font en amont du pont, à la Fremondière et au niveau de Chalou, puis dans la rue st Léonard.

### **Repères de crues :**

Il existe des repères de crues sur les moulins.

### **Ouvrages hydrauliques :**

Il y a trois ouvrages sur la commune :

- A Chalou : ouvrage fixe, ce sont des madriers qui ne sont pas manoeuvrables, mais cela n'impacte pas l'écoulement des crues ;
- A Gouis : barrage avec un clapet, il est manoeuvrable ;
- A Durtal : barrage avec un clapet manoeuvrable.

Les ouvrages sont gérés par le Conseil Général.

A ces trois ouvrages s'ajoutent des moulins privés qui sont gérés au cas par cas sans unité particulière.

### **Causes locales d'aggravations des écoulements :**

Il y a un moulin en rive droite au niveau du pont qui crée un envasement. Cela pourrait favoriser les débordements mais a priori, il n'y a pas de problème particulier. L'atterrissement est emporté au moment des crues importantes.

## Les enjeux exposés au risque d'inondation

### Habitat :

Les habitations les plus vulnérables se trouvent sur les secteurs de la Frémondrière et du quartier Saint Léonard.

Il y a peu d'évacuations de personnes car les gens sont habitués aux inondations et se préparent (rehaussement des meubles). Certains habitats vont chez des proches le temps de l'inondation (ferme de Cheman).

### Activités :

Une entreprise est située en zone inondable, il s'agit de l'entreprise FRANCEPAL (entreprise de palettes). Elle est située à la Frémondrière. Des aménagements locaux ont été faits pour protéger l'usine : digues. Cette entreprise n'a pas connu de crue importante car elle n'était pas encore en place. L'usine est sur un site peu touché (c'est un point haut) par contre elle se trouve isolée à cause de la submersion des voiries (voie communale, dite de Chalou). L'entreprise a défini un plan de gestion de crise.

### Structures sensibles/ERP :

Il n'y a pas de structures sensibles en zones inondables.

Un camping est situé en zone inondable en amont du pont en rive droite. Ce camping contient des mobile homes. Le camping est fermé l'hiver à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

### Structures décisionnelles et opérationnelles / équipements publics :

#### Infrastructures de transport :

Certaines voiries sont submergées lors des inondations : route de Chalou, la route qui mène au camping, la route de Saint Léonard, rue du Moulin.

#### Réseaux :

Lors des inondations, le secteur de la Frémondrière connaît souvent des coupures d'électricité.

Dans le quartier Saint Léonard, au cours d'une réhabilitation, la commune a demandé que soient mis hors d'eau toutes les prises électriques et les compteurs.

#### Coût des dommages :

Une association de défense des sinistrés (CADVIL) a fait une évaluation du coût des dommages. Pour avoir les informations, il faut contacter M. Chaperon sur la commune de Bazouges.

Selon M. le Maire, le coût pour la commune peut être calculé sur la base :

- du nombre de jours de mise à disposition du personnel des services municipaux,
- le coût des madriers et parpaing achetés.

## **Les mesures de prévention et de protection.**

La prévention se fait à travers le respect des règles d'urbanisme. Le développement de la commune se situe en dehors de la zone inondable tandis que les zones inondables sont valorisées comme poumon vert. La vallée est en zone verte. Le secteur fait partie des Basses Vallées Angevines. Une étude sur la faune et la flore a été menée sur la vallée de l'Argance.

## **L'alerte et la gestion de crise.**

L'alerte est donnée par la Préfecture et la commune consulte régulièrement le site de Vigicrue. La commune est satisfaite de cette procédure.

La commune relaye ensuite le message d'alerte auprès de la population et des agriculteurs (pour retirer les animaux des prés).

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la Commune de La Flèche  
Tenue en mairie de la Flèche le 14 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Guy-Michel CHAUVEAU, Maire de La Flèche

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
COMMUNE DE LA FLECHE	♦ M. CHAUVEAU, maire	g.m.chauveau@ville-lafleche.fr
COMMUNE DE LA FLECHE	♦ M. DAVOINE, maire adjoint	
COMMUNE DE LA FLECHE	♦ M. LAVEAU, directeur général	d.laveau@ville-lafleche.fr
COMMUNE DE LA FLECHE	♦ M. AMASSE, directeur des services techniques	j-c.amasse@ville-lafleche.fr
COMMUNE DE LA FLECHE	♦ M. LEGAT, responsable du pôle environnement-logistique, adjoint au DST	
COMMUNE DE LA FLECHE	♦ Mme LEDUC, chargée de mission PCS	b.leduc@cc-paysflechois.fr
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

L'entretien avait pour fil conducteur le guide d'entretien auprès des communes.

Plusieurs documents nous ont été fournis le jour de l'entretien :

- Une liste des données stations sur la commune de La Flèche, avec les dates et les hauteurs d'eau,
- Une liste des rues concernées par le risque inondation avec le niveau de risque et le nombre de logements concernés,
- Des photos de la crue de 1999,
- Un dossier avec photos et revue de presse de la crue de 2004,
- Les cartes d'aléa et d'enjeux du Plan Communal de Sauvegarde,
- La carte du Plan Local d'Urbanisme.

Après l'entretien, Mme LEDUC nous a transmis les couches SIG des enjeux répertoriés dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Le questionnaire a été rempli en ligne par Mme LEDUC, chargée de mission qui a réalisé le PCS.

Sont retranscrits ci-après les principaux points abordés au cours de l'entretien et les éléments complémentaires au questionnaire.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

Les crues marquantes, par ordre d'intensité, sont celles de 1961, 1983 et 1995.

Jusqu'en 2002, le quartier de Sainte Colombe, en rive gauche, était le secteur inondé en premier. En effet, le Loir provoquait localement des inondations par remontée de ses eaux dans le réseau d'assainissement pluvial. La crue de 2004 a eu moins d'impact car un clapet anti-retour y a été aménagé en 2002-2003. D'autres travaux d'amélioration des conditions d'écoulement avaient déjà été réalisés avant 1995, au droit du pont de la République et en amont du pont des Carmes. En 2008, une tranchée dans l'ouvrage SNCF de La Flèche a été réalisée, celle-ci doit remplir le rôle d'ouvrage de décharge en cas d'inondation.

Actuellement, il semblerait que les premiers débordements apparaissent dans le quartier de Bourgdigal et en bas de la rue Fouquet de la Varenne. La D323 est une route à circulation nécessitant une déviation lors de crues importantes.

En 83 et 95, un temps de 48 h 00 s'est écoulé entre les débordements sur la commune de Vendôme et ceux de La Flèche.

Le retour à la normale se fait en 3-4 jours.

Il n'y a pas de repères de crue historiques sur la commune. Quatre repères de crues vont être installés en partenariat avec la DDT.

Il est à noter que le projet de déviation à l'est nécessitera un franchissement du Loir qu'il faudra étudier.

## **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

Deux points complémentaires au questionnaire ont été abordés :

- les bâtiments de La Poste sont en zone inondable ;
- les retombées économiques indirectes liées aux contraintes d'urbanisme : par exemple : projet de réhabilitation en logements sociaux qui n'a pas pu être réalisé du fait du règlement du PPRi, impossibilité du restaurant en face de la mairie de s'étendre,...

## Les mesures de prévention et de protection.

La prévention se fait à travers le respect des règles d'urbanisme. Le développement de la commune se situe en dehors de la zone inondable tandis que les zones inondables sont valorisées comme poumon vert. La vallée est en zone verte. Une étude sur la faune et la flore a été menée sur la vallée de l'Argance.

## L'alerte et la gestion de crise.

L'alerte se fait grâce à l'expérience de l'équipe municipale et des services techniques. Les pompiers participent également à l'alerte auprès de la population.

La mairie gère la crise en interne avec des périodes d'astreinte. Les services techniques accompagnent les riverains dans la mise hors d'eau des biens et l'aménagement de passerelles.

En 1995, il y a eu un logement évacué. Généralement les personnes les plus vulnérables sont relogées dans la famille et il n'y a pas besoin d'évacuation.

Suite à l'entretien en mairie, une sortie sur le terrain a été organisée pour visiter le clapet anti-retour dans le quartier de sainte Colombe (réalisé en 2002-2003) et le bras de décharge sous la voie SNCF (réalisé en 2009).

Photos du clapet anti-retour (ASCONIT Consultants, 2011) :



# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la Commune du Lude  
Tenue en mairie du Lude le 06 janvier 2011

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Monique THERMEAU, maire du Lude

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
COMMUNE DE LE LUDE	♦ Monique THERMEAU, maire	maire.lelude@ville-lelude.fr 02 43 94 60 04
COMMUNE DE LE LUDE	♦ Jean-Paul TRICOT, Adjoint au maire Urbanisme- environnement	jp.tricot@ville-lelude.fr 02 43 94 60 04
COMMUNE DE LE LUDE	♦ Thierry LELARGE	06 17 89 20 10
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

L'entretien avait pour fil conducteur le questionnaire adressé aux communes du bassin versant.

Sont retranscrits ci-après les principaux points abordés au cours de l'entretien sous la forme des réponses au questionnaire.

## VOTRE COMMUNE EST-ELLE SOUMISE AU RISQUE D'INONDATION ?

**Nom du (ou des) cours d'eau traversant votre commune :**

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> le Loir       | <input type="checkbox"/> la Foussarde  |
| <input type="checkbox"/> l'Aigre                  | <input type="checkbox"/> le Gratte-loup  |
| <input type="checkbox"/> l'Anille                 | <input type="checkbox"/> le Gruau  |
| <input type="checkbox"/> l'Argance                | <input type="checkbox"/> la Houzée   |
| <input type="checkbox"/> l'Aune                   | <input type="checkbox"/> le Langeron   |
| <input type="checkbox"/> le Baignon               | <input type="checkbox"/> la Maulne   |
| <input type="checkbox"/> la Boële                 | <input checked="" type="checkbox"/> la Marconne                                  |
| <input type="checkbox"/> le Boulon                | <input type="checkbox"/> l'Ozanne  |
| <input type="checkbox"/> le Bois                  | <input type="checkbox"/> le Réveillon  |
| <input type="checkbox"/> la Braye                 | <input type="checkbox"/> le Rodiveau   |
| <input type="checkbox"/> la Brisse                | <input type="checkbox"/> la Thironne   |
| <input type="checkbox"/> le Casseau               | <input type="checkbox"/> le Tusson   |
| <input type="checkbox"/> la Cendrine              | <input type="checkbox"/> la Veuve  |
| <input type="checkbox"/> la Conie                 | <input type="checkbox"/> le Verdun   |
| <input type="checkbox"/> le Couetron              | <input type="checkbox"/> l'Yre   |
| <input type="checkbox"/> le Dême                  | <input checked="" type="checkbox"/> Autre(s), préciser le(s)quel(s) : le Ris Oui |
| <input type="checkbox"/> le Dinan                 | <input type="checkbox"/> Aucun   |
| <input type="checkbox"/> l'Egvolle                |  |
| <input type="checkbox"/> l'Étangsort              |  |
| <input type="checkbox"/> l'Escotais               |  |
| <input type="checkbox"/> la Fare                  |  |
| <input type="checkbox"/> la Fontaine de Sasnières |  |

**Votre commune est-elle affectée par au moins un de ces risques d'inondation ? :**

- **Débordement de cours d'eau**
- **Ruissellement** (inondation survenue suite à un orage ou un évènement pluviométrique d'une intensité exceptionnelle ayant provoqué des inondations par des écoulements non canalisés dans un cours d'eau identifié)
- **Remontée de nappe** (contribution des eaux souterraines aux phénomènes d'inondation par remontée de la nappe phréatique)

Nous excluons du champ de ce questionnaire les inondations très localisées provoquées par la seule saturation des réseaux d'assainissement.

Si vous n'êtes concerné par aucun de ces risques d'inondation, cochez la case NON. Dans le cas contraire, cochez la case OUI.

Oui

Non

### L'ALEA INONDATION DE VOTRE COMMUNE

**Veillez préciser par quel(s) type(s) de risque(s) d'inondation votre commune est affectée et à quelle fréquence ? :**

- Débordement de cours d'eau :

Jamais

Exceptionnellement

De temps en temps

Chaque année

Plusieurs fois pas an

- Ruissellement :

Jamais

Exceptionnellement

De temps en temps

- Chaque année
- Plusieurs fois pas an

- Remontée de nappe :

- Jamais
- Exceptionnellement
- De temps en temps
- Chaque année
- Plusieurs fois pas an

Un arrêté de CAT NAT a été fait le 31 mai 2008 pour un problème de canalisations bouchées au cours de fortes pluies dans le secteur de la Chapelle aux Choux qui est situé dans un point bas.

**Quelles sont les dates des principales crues ayant affecté votre commune ? (Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle) :**

- Janvier 1961
- Janvier 1966
- Février 1979
- Avril 1983
- Novembre 1984
- Janvier 1995
- Décembre 1999
- Janvier 2001
- Janvier 2004
- Février 2008
- Autre(s), précisez la (les) date(s) : 31 mai 2008 : canalisations bouchées suite à un orage

Les crues majeures sont celles de 1961 et de 1995. La hauteur d'eau maximum atteinte en 1995 est de 2,47 m.  
 Les débordements du Loir impactent peu de biens. Ce sont surtout les orages qui créent des débordements de canalisations qui touchent le plus d'habitations.

**Quelle est en général la durée des inondations ? :**

- Quelques heures
- Quelques jours
- 1 semaine, parfois un peu plus mais c'est rare
- Plus d'1 semaine

**Existe-t-il des repères de crue, ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un évènement important ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous la date de l'évènement.
- Non
- Je ne sais pas

**Existe-t-il des ouvrages hydrauliques sur le cours d'eau de votre commune, et est-ce que la gestion de ces ouvrages vous semble satisfaisante ? :**

	Présence des ouvrages de ce type			Gestion des ouvrages de ce type		
	Oui	Non	Je ne sais pas	Bien géré	Mal géré	Je ne sais pas
Moulin en activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ancien moulin sans activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Micro-centrale hydroélectrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barrage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seuil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pont	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vannage

***Veillez indiquer ci-dessous d'autres ouvrages identifiés non listés ci-dessus et/ou des précisions sur les ouvrages identifiés ci-dessus :***

Il y a un seul pont sur la commune. Il ne présente pas de problème particulier.

Présence de trois barrages :

- deux barrages gérés par le service hydraulique de la DDT. Ces ouvrages sont régulièrement encombrés de matériaux depuis 4-5 ans ;
- un barrage avec vannage. Il appartient à un propriétaire privé qui assure un entretien régulier de l'ouvrage et une bonne gestion des vannages.

***Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ? :***

Formation d'embâcles (amoncellement de bois)

Mauvais entretien de la rivière

Remblai dans la zone d'expansion de crue

Formation d'atterrissement (envasement)

Non

Je ne sais pas

Autre, précisez lequel :

## LES ENJEUX EXPOSES AU RISQUE D'INONDATION DANS VOTRE COMMUNE

### **HABITAT**

**Y a-t-il des habitations sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       Non       Je ne sais pas

Un des secteurs les plus touchés est celui des Malfrairies (5-7 habitations sont inondables). En tout il y a environ 7 à 8 maisons qui sont inondables. Certaines habitations sont encerclées par les eaux mais elles ne sont pas directement inondées.

**Quels sont les types d'habitations qui sont touchés sur votre commune ? :**

**(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Habitat collectif                | <input type="checkbox"/> Habitation des années 70-80    |
| <input type="checkbox"/> Habitat individuel               | <input checked="" type="checkbox"/> Habitation ancienne |
| <input type="checkbox"/> Habitation isolée                | <input type="checkbox"/> Autre, précisez :              |
| <input type="checkbox"/> Habitation récente type pavillon | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas                 |

**Dans la majorité des cas, les parties de l'habitation inondées sont :**

**(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Le sous-sol | <input checked="" type="checkbox"/> Le plancher d'habitation + les dépendances |
| <input type="checkbox"/> La cave                | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas  |

**Les dégâts occasionnés sur les habitations par les crues interviennent surtout sur :**

**(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Le mobilier      | <input checked="" type="checkbox"/> Les revêtements (sol et mur) |
| <input checked="" type="checkbox"/> L'électroménager | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas                          |
| <input type="checkbox"/> Le système de chauffage     | <input type="checkbox"/> Autre, précisez :                       |

**Diriez-vous que les dégâts sur les habitations sont d'une manière générale :**

- Peu important, d'une manière général, mais plus important pour les 7 à 8 maisons inondées

- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs habitations ?**

- Oui, dans ce cas, merci d'indiquer ci-dessous les coûts dont vous disposez.  Non

## **ACTIVITES**

**Y a-t-il des activités sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types d'activités qui sont touchés sur votre commune ? :**  
*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Industrielle          | <input type="checkbox"/> Prairies                                       |
| <input type="checkbox"/> Commerces de grande distribution | <input type="checkbox"/> Cultures                                       |
| <input type="checkbox"/> Commerces de proximité           | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas                                 |
| <input type="checkbox"/> Artisanat                        | <input type="checkbox"/> Autre activité économique, précisez laquelle : |

Laiterie inondée en 1995 (usine CANDIA). Depuis, installation de clapets et d'un système de pompes.  
Entreprise de bateaux qui est surélevée : eau autour mais les bâtiments ne sont pas inondés.

**Les dégâts occasionnés sur les activités par les crues interviennent surtout sur :**  
*(Vous pouvez cocher plusieurs cases)*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Le stock                      | <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> Les outils de production      | <input type="checkbox"/> Autre, précisez :         |
| <input type="checkbox"/> Les bureaux et l'informatique |  |

**Diriez-vous que les dégâts sur les activités sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les activités sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les activités (arrêt d'activité par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.
- Non
- Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs activités ?**

- Oui, dans ce cas, merci d'indiquer ci-dessous les coûts dont vous disposez.
- Non

## **STRUCTURES SENSIBLES**

**Y a-t-il des structures sensibles sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

Oui       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types de structures sensibles qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

Groupe scolaire       Etablissement de type SEVESO  
 Maison de retraite       Centres médicaux  
 Hôpitaux       Je ne sais pas  
 Bâtiments ou monuments historiques       Autres, précisez : Camping (fermé l'hiver)

**Diriez-vous que les dégâts sur les structures sensibles sont d'une manière générale :**

Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les structures sensibles sont d'une manière générale :**

Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les structures sensibles (évacuation des personnes par exemple) ? :**

Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.       Non       Ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs structures sensibles ? :**

Non       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **STRUCTURES DECISIONNELLES ET OPERATIONNELLES**

**Y a-t-il des structures décisionnelles et/ou opérationnelles sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

Oui       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types de structures décisionnelles et opérationnelles qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Services techniques municipaux | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas     |
| <input type="checkbox"/> Caserne de pompiers            | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Gendarmerie                    |   |

**Diriez-vous que les dégâts sur les structures décisionnelles et opérationnelles sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les structures décisionnelles et opérationnelles sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les structures décisionnelles et opérationnelles (inaccessible en cas de gestion de crise par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.       Non       Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs structures décisionnelles et opérationnelles ?**

- Non       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **EQUIPEMENTS PUBLICS**

**Y a-t-il des équipements publics sur votre commune qui ont déjà été inondés ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       Non       Je ne sais pas

Il y a juste la piscine qui est située en zone inondable. Les bâtiments sont encerclés par les eaux mais pas inondés car ils sont situés en hauteur.

**Quels sont les types d'équipements publics qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- Services publics       Je ne sais pas
- Equipements sportifs       Autres, précisez :
- Equipements socioculturels

**Diriez-vous que les dégâts sur les équipements publics sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les équipements publics sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les équipements publics ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.       Non       Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur un ou plusieurs équipements publics ?**

- Non       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

**Y a-t-il des infrastructures de transport sur votre commune qui ont déjà été inondées ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types d'infrastructures de transport qui sont touchés sur votre commune ? :**  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Voirie communale       Je ne sais pas  
 Voirie départementale       Autres, précisez :  
 Voie ferrée

Les départementales 305 et 307 sont submergées ainsi que les voiries dans le secteur des Malfrairies et du Camp.

**Diriez-vous que les dégâts sur les infrastructures de transport sont d'une manière générale :**

- Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les infrastructures de transports sont d'une manière générale :**

- Peu important  
 Important  
 Très important  
 Ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les infrastructures de transport (perturbation de la circulation, route coupée, par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.       Non       Je ne sais pas

Routes coupées à la circulation.

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur une ou plusieurs infrastructures de transport ?**

- Non       Oui, dans ce cas, merci d'indiquer les coûts dont vous disposez :

## **RESEAUX**

**Y a-t-il des réseaux sur votre commune qui ont déjà été inondés ou sont potentiellement inondables ? :**

- Oui       Non       Je ne sais pas

**Quels sont les types de réseaux qui sont touchés sur votre commune ? :  
(Vous pouvez cocher plusieurs cases) :**

- Poste EDF       Station d'épuration  
 Poste téléphonique       Je ne sais pas  
 Captage AEP       Autres, précisez :

**Diriez-vous que les dégâts sur les réseaux sont d'une manière générale :**

- Peu important  
 Important  
 Très important  
 Je ne sais pas

**Diriez-vous que les perturbations et les dysfonctionnements au cours des inondations sur les réseaux sont d'une manière générale :**

- Peu important
- Important
- Très important
- Je ne sais pas

**Savez-vous quelles sont les principales perturbations sur les réseaux (coupure d'électricité par exemple) ? :**

- Oui, dans ce cas, merci de préciser ci-dessous.
- Non
- Je ne sais pas

**Disposez-vous ou avez-vous connaissance de documents qui indiquent le coût des dégâts sur un ou plusieurs réseaux ?**

- Non
- Oui, dans ce cas, merci d'indiquer ci-dessous les coûts dont vous disposez :

## LES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION SUR VOTRE COMMUNE

**De quel document d'urbanisme votre commune dispose t-elle ?**

- Carte communale
- PLU en cours d'élaboration
- POS
- PPR
- PLU
- Aucun

**Comment le risque d'inondation est-il pris en compte dans ce document d'urbanisme ?**

En annexe, à titre d'information

Dans le règlement

Pas de prise en compte

**Y a-t-il des projets d'urbanisation en zone inondable sur votre commune ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels

Non

**Votre commune est-elle dotée d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?**

Achevé

En cours

Non

Ne sais pas

**Votre commune a-t-elle déjà engagée des travaux sur le cours d'eau ou dans les bassins versants pour limiter le risque d'inondation ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels et à quelle (s) date (s)

Non

Travaux de mise hors d'eau de la STEP. Permet de traiter les eaux usées en cas de crue.

**Avez-vous connaissance de travaux sur le cours d'eau ou dans les bassins versants réalisés par des maîtres d'ouvrages autres que la commune pour limiter le risque d'inondation ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels, à quelle (s) date (s) et le maître d'ouvrage

Non

**Votre commune souhaiterait-elle que des travaux soient engagés sur le cours d'eau ou dans les bassins versants pour limiter le risque d'inondation ?**

Oui, dans ce cas précisez ci-dessous lesquels

Non

Pas d'aménagement possible sur la commune. Entretien régulier des fossés.

## L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE DANS VOTRE COMMUNE

**Comment êtes-vous prévenu d'un risque éventuel d'inondation ?**

- Par la Préfecture
- Par les communes en amont
- Par des riverains
- Par votre expérience
- Par la consultation de sites Internet tels que Météo France, Vigicrue.
- Autre (précisez) :

**Si cette situation s'est produite, êtes-vous satisfait de ce fonctionnement en cas d'alerte ?**

- Oui       Non

La gestion de crise est faite en interne par la mairie (fourniture de parpaing par exemple)

**Quelles seraient vos attentes pour améliorer le système d'alerte ?**

**Votre commune dispose t-elle d'un Plan Communal de Sauvegarde ?**

- Approuvé       En cours d'élaboration       Non

**Avez-vous déjà eu l'occasion de vous servir de ce Plan Communal de Sauvegarde en cas de gestion de crise ?**

- Oui et le document a été utile
- Oui mais le document a été inutile

Non

**Y a-t-il eu des évacuations de personnes au cours des dernières inondations ? :**

Oui, dans ce cas, merci d'indiquer dans le cadre ci-dessous le nombre approximatif des évacuations et la durée des relogements dans l'encadré ci-dessous.

Non

Je ne sais pas

Relogement dans les familles.

**Après une inondation quel a été le temps de retour à la normale sur votre commune ?**

Quelques jours (entre 1 et 4)

Un mois

Une semaine

Plusieurs mois

Plusieurs semaines

Je ne sais pas

## LOCALISATION SPATIALE DES INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE COMMUNE

**Pourriez-vous sur la base de vos connaissances reporter les éléments suivants sur une carte :**

**Choisissez toutes les réponses qui conviennent.**

o **sur la carte d'aléa :**

Les zones inondées lors des crues majeures

Les repères de crues (avec la cote, si possible)

Les ouvrages hydrauliques, en précisant ceux qui favorisent localement les débordements

Les causes locales de débordement (atterrissement, embâcles,...)

Les aménagements de protection réalisés

Les phénomènes de remontée de nappe, de ruissellements,...

Les points d'absorption des eaux (bêtoires)

Autre élément à reporter sur la carte

○ **sur la carte des enjeux :**

Les zones d'habitat et/ou les habitations isolées

Les zones d'activités et/ou les bâtiments industriels, de commerce.

Les structures sensibles

Les structures décisionnelles

Les équipements publics

Les réseaux

Les zones ou les points de submersion des voiries ou autres infrastructures de transport

Les zones agricoles (herbages, cultures)

Les projets d'urbanisation futurs situés en zone inondable

Autre élément à reporter sur la carte

**Si vous avez des éléments à reporter sur une carte, nous pouvons vous transmettre un fond de plan de votre commune. Afin de choisir avec vous le support le plus approprié nous vous remercions de contacter :**

**Mme Claire RELIANT-RASOTTO**

**ASCONIT Consultants**

3 impasse Sirius

44470 CARQUEFOU

**Tél. : 02 51 13 90 09**

**Fax : 02 40 04 61 29**

**Mail. : [claire.reliant@asconit.com](mailto:claire.reliant@asconit.com)**

**MISE A DISPOSITION D'INFORMATION / DONNEES RELATIVES A VOTRE COMMUNE**

*Si votre commune a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?*

Oui, merci de nous faire parvenir une copie

Non

*Disposez-vous de documents (photographies, articles de journaux,...) sur les inondations pouvant nous être communiqués ?*

Oui, merci de préciser le type de documents et l'évènement concerné

Non

**Vous pouvez transmettre ces documents par mail, fax ou courrier à :**

**Mme Claire RELIANT-RASOTTO**

**ASCONIT Consultants**

3 impasse Sirius

44470 CARQUEFOU

**Tél. : 02 51 13 90 09**

**Fax : 02 40 04 61 29**

**Mail : [claire.reliant@asconit.com](mailto:claire.reliant@asconit.com)**

**Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les inondations dans votre commune**

***Nous vous remercions de votre participation et  
du temps que vous nous avez accordé.***

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Montoire-sur-le-Loir  
Tenue en mairie de Montoire le 07 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Mme Virginie DRIEN, Chargée de mission PCS à la commune de Montoire

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
MONTOIRE SUR LE LOIR	♦ Virginie DRIEN	sig-pcs@mairie-montoire.fr 02 54 85 00 29
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Virginie DRIEN, chargée de mission, pour la réalisation du PCS et du DICRIM.

Notre prise de RDV s'est déroulée dans un contexte particulier puisque Mme DRIEN en CDD depuis 1 an a achevé sa mission deux jours après notre rencontre et que des élections municipales étaient en cours de préparation suite à la démission du maire.

L'entretien avait pour fil conducteur le guide d'entretien auprès des communes et le questionnaire.

Le présent compte-rendu s'appuie sur les informations recueillies lors de l'entretien. Le questionnaire n'ayant pas été rempli à ce jour.

La commune a engagé un travail important de retour d'expérience et de synthèse des connaissances dans le cadre du PCS.

Documents dont dispose la mairie et qui ont été récupérés dans le cadre de la réalisation du PCS :

- AZI : département du Loir-et-Cher, 1997, DDT ;
- Enquête menée auprès de la population : document interne à la mairie, non communicable ;
- Catalogue des repères de crues du Loir, fiches de repères de crues. « Rivière le Loir entre Poncey sur Loir et les Roches l'Evêque », 1997, DDT ;

- Rapports de la gendarmerie sur la crue du Loir de 1995 (hauteur d'eau, habitations évacuées, zones inondées en premier) ;
- Carte de localisation des barrages, étude en cours dans le cadre du SAGE ;
- PPRi approuvé en 2006, DDT ;
- PLU ;
- Liste des enjeux dans le PCS en cours de réalisation. Le travail de recensement des enjeux a été fait via le logiciel OSIRIS fourni par l'EPL ;
- Scénarios d'inondation de référence à Montoire sur le Loir, cartes réalisées par l'EPL ;
- Etude hydraulique sur les eaux pluviales à Montoire sur le Loir, SAUNIER TECHNIA ;
- Dossier historique sur les crues, intégré au PCS et au DICRIM.

Tous ces documents sont synthétisés dans le PCS. Le PCS ne nous a pas été fourni. Mme DRIEN n'a pas voulu nous fournir de documents et nous a invité à faire une demande par courrier des documents dont nous voulons disposer.

Le DICRIM sera consultable sur le site Internet de la commune à partir du mois de janvier.

Les documents qui nous ont été fournis sont les suivants :

- une fiche générale de présentation du risque inondation,
- la liste des enjeux répertoriés (sans localisation),
- la fiche de renseignements envoyée à la population dans le cadre de l'enquête.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

La commune de Montoire sur le Loir est soumise à des inondations par débordement, par remontées de nappe et par ruissellement. Des coulées de boue ont parfois également lieu.

L'extension de la zone d'aléa correspond à celle défini dans le cadre du PPRi.

### **Date des principales crues et formation des crues :**

Initialement, l'implantation de Montoire s'est réalisée sous le niveau du Loir. Des témoignages du Moyen-Age au XIX<sup>ème</sup> siècle décrivent la ville souvent submergée par les eaux. Depuis les habitations, places et voies de communication ont été surélevées de 80 cm dans le centre. Pour autant, Montoire subit toujours des inondations.

La fréquence des crues est régulière, parfois tous les ans, entre décembre et avril, d'intensités variables, de faible à très fortes.

Les dates des principales crues sont 1651, 1665, 1853, 1881, 1961, 1966, 1983, 1995, 1999.

La cote d'alerte est située à 1m80 de hauteur du Loir à Montoire. La cote maximale a été atteinte en 1961 à 2m70.

Les inondations surviennent suite à des pluies soutenues entre l'automne et le printemps. Parfois les inondations sont consécutives à la fonte des neiges.

Les inondations sont formées des eaux du Loir et du ruisseau de Fargot. L'eau remonte également par capillarité.

**Durée des débordements :**

La durée des débordements est variable allant de un jour à une semaine et plus.

**Horloge des crues :**

Lorsque le Loir atteint 1m70 au pont des Etats-Unis de Vendôme, dans les 24 heures ou plus, Montoire est inondé.

**Repères de crues :**

Les repères de crues sont répertoriés dans le PCS et dans le Catalogue des repères de crues du Loir, fiches de repères de crues. « Rivière le Loir entre Poncey sur Loir et les Roches l'Evêque », 1997, DDT.

**Ouvrages hydrauliques :**

Les barrages sont en très mauvais état. Les vannages ne sont pas manoeuvrables. Il y a des petits barrages qui appartiennent à des privés. Ils ne sont pas manoeuvrables, ils sont anciens et vétustes.

Le vannage de Prazay n'a jamais bien fonctionné.

Pour la localisation précise des ouvrages, il faut demander au SIERAVL et au SAGE Loir.

**Causes locales d'aggravations des écoulements :**

Le pont de la rue Ronsard est sous-dimensionné et peut poser des problèmes d'écoulement.

## Les enjeux exposés au risque d'inondation

Il y a peu de terrains constructibles à Montoire car la zone concernée par les crues est celle historiquement la plus peuplée.

**Habitat :**

Les personnes les plus anciennement installées à Montoire sont habituées à vivre avec les crues, ce n'est pas forcément le cas des nouveaux habitants.

La plupart du temps les habitants préfèrent rester chez eux. Mme DRIEN n'a relevé aucune évacuation lors des dernières inondations.

Ce sont les habitations du centre-ville qui sont touchées. L'habitat concerné est situé :

- Avenue de la Libération
- Rue de l'Abattoir
- Rue du Boël
- Rue du docteur Gamard
- Rue Ronsard
- Rue du Général de Gaulle

Deux quartiers résidentiels et commerçants sont également en zone inondable :

- Secteur Centre Ville-Hôpital
- Secteur du centre ville nord

### **Activités :**

Dans le centre-ville il y a deux quartiers résidentiels et commerçants en zone inondable :

- Secteur Centre Ville-Hôpital
- Secteur du centre ville nord

Deux entreprises sont potentiellement inondables, situées dans la ville ouest : Carrefour market et Catena.

En dehors du centre-ville des prés sont inondés. Mais cela ne constitue pas un enjeu majeur.

### **Structures sensibles/ERP :**

Les établissements recevant du public déjà inondés sont les suivants :

- le camping : en 2000 le camping de Montoire a été reconstruit en zones inondables,
- le cloître : reconstruit en 2005,
- l'ensemble scolaire privé Saint-Julien : inondation des caves,
- la Poste,
- la Piscine.

Les établissements recevant du public déjà potentiellement inondables ou pouvant être encerclés par les eaux sont les suivants :

- l'école de musique,
- l'école maternelle Clémenceau,
- l'EPAD (maison de retraite et hôpital),
- Lycée Sainte-Cécile (hors d'eau mais peut être encerclé),
- Mairie (jamais été inondée),
- Médiathèque (construite en 2010),
- Musikenfête,
- Office tourisme,
- Salle des fêtes.

### **Structures décisionnelles et opérationnelles / équipements publics :**

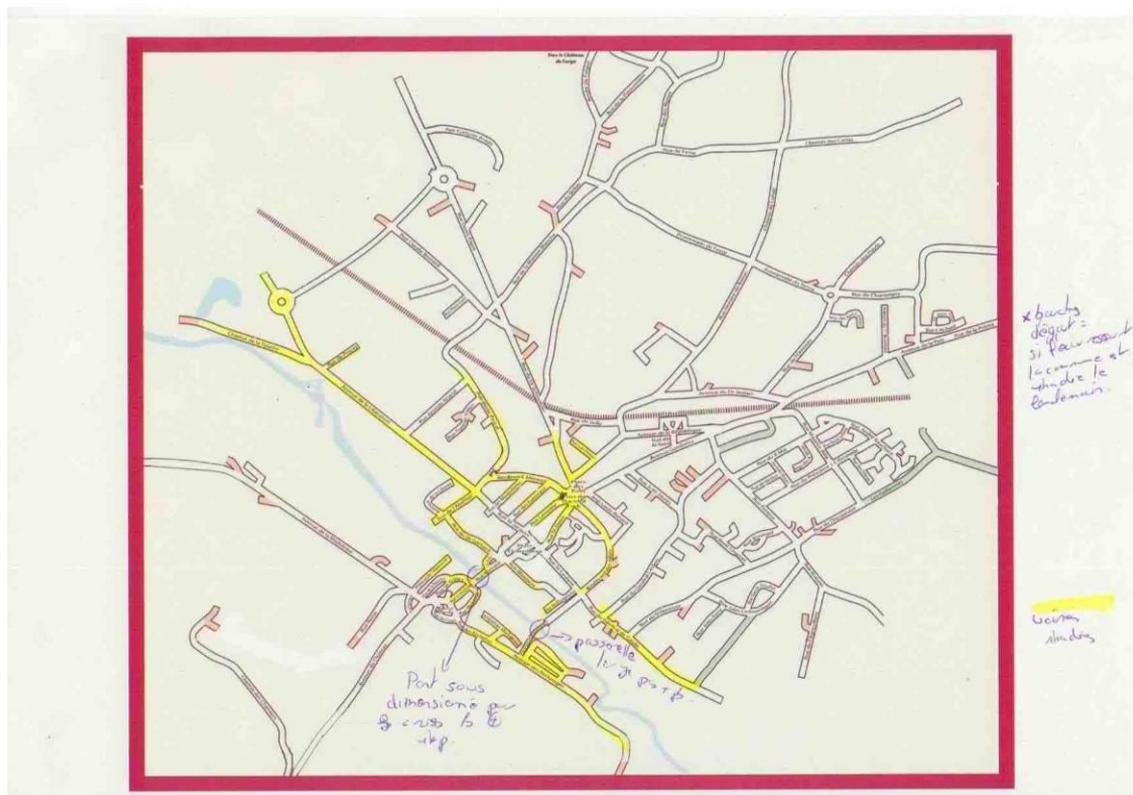
Le commissariat de police municipale est susceptible d'être inondé ou encerclé par les eaux.

### **Réseaux :**

Mme DRIEN ne sait pas si il y des réseaux (gaz, électricité, AEP) concernés. Cette question n'a d'ailleurs pas été abordée dans le cadre du PCS.

### **Infrastructures de transport :**

De nombreuses routes du centre-ville sont inondées, parmi elle on peut citer le boulevard Jean-Mermoz. Voir Schéma ci-dessous (en jaune les voiries susceptibles d'être inondées).



⇒ Il n'y a pas de données sur les dégâts occasionnés par les crues et le montant des dommages.

### **Les mesures de prévention et de protection.**

Il n'y a pas eu de travaux sur la commune de Montoire pour lutter contre les inondations.

La prévention se fait au travers du respect du PPRi et des documents d'urbanisme.

Il est également prévu de réhabiliter le vannage du barrage de Prazay.

### **L'alerte et la gestion de crise.**

La commune est prévenue par la Préfecture. Il n'y a pas vraiment d'élus référents.

La gestion de crise est gérée par les services municipaux et les pompiers.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Vendôme et le SIERAVL  
Tenue en mairie de Vendôme le 11 janvier 2011

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec la commune de Vendôme et le SIERAVL

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
COMMUNAUTE DU PAYS DE VENDOME	♦ Katia DUSSAUGE, Direction des Services Techniques	02 54 89 42 73
COMMUNAUTE DU PAYS DE VENDOME	♦ Chantal FARIGOULE, Direction des Services Techniques	Servicestechniques-attache@vendome.eu 02 54 89 42 72
COMMUNE DE VENDOME	♦ Jérôme LEFER, Direction de l'urbanisme et de l'aménagement	
SIERAVL	♦ Natacha MOSNIER, Animatrice Contrat Territorial	
SIERAVL	♦ Laure BULTHEEL, Technicienne Rivière	
COMMUNE DE VENDOME / SIERAVL	♦ Frédéric TRICOT, Conseiller Municipal Délégué et Président	frederic.tricot@vendome.eu 06 09 85 25 08
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

L'entretien avait pour fil conducteur le guide d'entretien auprès des communes.

Plusieurs documents nous ont été remis le jour de l'entretien :

- un tableau de synthèse des informations transmises par les directions de la commune sur les enjeux et les précautions à prendre en cas d'inondation ;
- une plaquette sur le risque de crue à Vendôme, présentant notamment le dispositif des îlotiers et le plan de prévention et de lutte contre les effets des crues du Loir ;
- des cartes de recensement des enjeux par secteur d'îlotier.

D'autres documents vont nous être transmis sous une quinzaine de jours :

- le questionnaire aux communes ;
- l'inventaire des crues du Loir ;
- les relevés de la crue de 1983 ;
- les arrêtés de CAT NAT de 1983 et de 1995 ;
- les cartes de débordement du Loir qui indiquent les rues inondées en fonction du niveau du Loir sur la commune de Vendôme ;
- le rapport de MASTER 2 contenant des coûts de dommages ;
- des photos des inondations.

Sont retranscrits ci-après les principaux points abordés au cours de l'entretien et les éléments de contexte complémentaires au questionnaire.

## **Caractéristiques de l'aléa.**

La commune de Vendôme est soumise à deux types de risque :

- le risque de ruissellement localisé principalement sur le secteur de Saint-Ouen et à proximité de la Route du Mars et de la rue de Marcille ;
- le risque par débordement du Loir.

La crue de référence est celle de 1983 avec une hauteur de 2,40 m à l'échelle des Prés-aux-Chats qui est l'échelle de référence.

Les débordements durent quelques jours (très rarement 1 semaine).

L'horloge des crues entre Châteaudun et Vendôme se situe entre 12 et 14 heures. En 1983, le temps de propagation de la crue a été estimé à 16 heures.

La carte d'aléa du PPR a été soumise à la validation des personnes présentes à la réunion. La limite de la zone d'aléa ne fait pas l'objet de remarque particulière mais les règles d'urbanisme qui sont associées au zonage paraissent parfois très contraignantes au regard du risque ressenti sur le territoire.

En 1961, une déviation a été créée et de nouveaux ponts ont été construits. Depuis 1983, il n'y a pas eu d'évolution majeure de l'occupation des sols qui auraient pu modifier les écoulements.

Selon M. TRICOT, il n'y a pas de vision clairement posée sur le territoire en matière d'aménagements pour réduire l'aléa. C'est une question essentielle en préalable de la réflexion sur les milieux aquatiques dans laquelle s'engage le SIERAVL. La volonté politique est de protéger la valeur paysagère des moulins et de restaurer la continuité sédimentaire par le manoeuvrage des ouvrages. Une étude de restauration de la continuité écologique va être lancée sur le Loir médian.

Des propositions d'aménagement sur la commune de Vendôme avaient été faites dans l'étude de 1987 (HYDRATEC) mais les travaux n'ont pas été réalisés faute de financements suffisants. L'installation de clapets anti-retour automatiques a été préférée à des aménagements plus lourds.

## **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

Les enjeux ont été répertoriés sur la base de la crue de référence dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les principaux enjeux ont été répertoriés et cartographiés.

Les enjeux pris en compte sont les ERP, les réseaux (eau, gaz, électricité), les enjeux économiques (commerce, entreprises,...). Les enjeux économiques n'ont pas été répertoriés de manière exhaustive dans le centre-ville compte tenu de la densité des activités. De même, la population et l'habitat n'ont pas été répertoriés de façon exhaustive du fait de leur trop grand nombre qui nécessiterait une échelle d'analyse très fine. Cependant la commune dispose de la liste des personnes les plus vulnérables (âgées ou à mobilité réduite) et de la liste des voiries susceptibles d'être coupées.

## **Les mesures de prévention et de protection.**

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration. Un groupe de travail s'est constitué auquel participe l'EP Loire et la DDT, et des réunions ont lieu régulièrement.

Il existe sur la commune de Vendôme un réseau d'information à la population. Il s'agit d'un dispositif original reposant sur des îlotiers. Le territoire est découpé en 9 secteurs (9 îlots) pour lesquels 1, voire 2, îlotiers sont chargés d'informer les riverains d'un risque éventuel et les conseillent sur les mesures de prévention et de sauvegarde de leurs biens.

En situation de crise, les îlotiers sont en relation constante avec le PC crise de la mairie pour transmettre et/ou recevoir les informations sur l'évolution de la crue.

## **L'alerte et la gestion de crise.**

La hauteur d'eau prise en compte dans le système d'alerte de la Préfecture est de 1,50 m l'échelle des Prés-aux-Chats (échelle de référence). Selon les services de la mairie cette cote d'alerte est à revoir car elle trop tardive. Le système GALA (Gestion d'Alerte Automatisée) apparaît très compliqué et peu fiable compte tenu de la cote d'alerte. Une réunion entre le service de prévision des crues (SPC) et la commune devrait avoir lieu pour améliorer le dispositif sur Vendôme.

Un plan d'action communal est en vigueur sur Vendôme. Dès que le niveau du Loir atteint le seuil de 40 cm à l'échelle des Prés-aux-Chats, il fait l'objet d'une surveillance et d'un suivi par les services de la ville de Vendôme et lorsque le niveau dépasse 1 m une cellule de crise est mise en place sur la commune. En fonction de l'importance ou de la soudaineté des précipitations, des équipes peuvent être mobilisées en 3 périodes de 8 heures et une cellule de crise est mise en place à la Mairie, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les services municipaux sont chargés de prendre toutes les mesures conservatoires urgentes visant la mise en sécurité des biens et des personnes. Ils aident les riverains à mettre hors d'eau leurs biens et à obstruer les ouvertures des habitations. Ils procèdent également à la mise en place d'accès piéton.

L'aide à la population se fait à la demande.

## Perspectives de mesures de prévention et de protection.

Plusieurs pistes de réflexion ont été soulevées au cours de la réunion :

- Améliorer l'information à la population sur le risque inondation et les moyens de s'en prévenir avant et pendant la crise ;
- Mettre en place un système d'alerte en masse automatisé ;
- Réduire la vulnérabilité des particuliers et des entreprises via des diagnostics individuels de vulnérabilité : voir PPR et démarche EP-Loire.

La faisabilité et l'opportunité de ces pistes de mesures de prévention seront étudiées par les bureaux d'études dans les phases suivantes de l'étude.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la commune de Vouvray-sur-Loir  
Tenue en mairie de Vouvray-sur-Loir le 04 janvier 2011

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec M. Blanchard, maire de Vouvray-sur-Loir

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
COMMUNE DE VOUVRAY-SUR-LOIR	♦ Monsieur BLANCHARD maire	mairie.vouvraysurloir@wanadoo.fr' 02 43 44 14 15
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Blanchard, maire de la commune de Vouvray-sur-Loir

L'entretien avait pour fil conducteur le questionnaire et le guide d'entretien auprès des communes.

Le compte rendu ci-dessous reprend principaux points abordés ainsi que les éléments complémentaires au questionnaire.

### **Caractéristiques de l'aléa.**

La commune est traversée par le Loir et le Dinan. En cas de crue, la moitié du territoire de la commune est sous l'eau, soit environ 400 ha. Les débordements ont lieu en moyenne 4 à 5 fois par an, leur fréquence ayant diminué depuis l'ouvrage sur la D338 au sud de Couëmon.

Le Dinan déborde sur la commune de Flée mais pose un problème de rejet des eaux usées de l'ancien hôtel du port Gauthier situé sur le territoire de Vouvray.

### **Les enjeux exposés au risque d'inondation**

Les enjeux, où ont lieu les débordements, se situent au bord des routes de la vallée et au niveau de la rue basse à Couëmon. En dessous de la D64, les routes sont généralement coupées. Des évacuations de personne ont été requises dans les années 60 mais plus maintenant.

A noter que la salle polyvalente n'est plus accessible en cas d'inondation car entourée d'eau ce qui pose problème dans le cadre de l'élaboration du PCS.

Lorsque la station de relèvement est en partie inondée, un arrêt momentané est nécessaire.

### **Alerte et gestion de crise**

L'alerte est donnée par la préfecture et la commune de Vendôme qui est inondée en premier.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la DREAL et le CR Pays de la Loire  
Tenue à Nantes le 17 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Béatrice DEBLANGY de la DREAL Pays de la Loire et contact mail avec Channig URVOY du Conseil Régional Pays de la Loire

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
DREAL PAYS DE LA LOIRE	♦ Béatrice DEBLANGY	beatrice.deblangy@developpement-durable.gouv.fr
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	♦ Channig URVOY	channig.urvoy@paysdelaloire.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Madame Béatrice DEBLANGY, Chargée de Mission Risques naturels dans le Service des Risques Naturels et Technologiques Division Risques Naturels, Hydrauliques et Sous-Sol, à la DREAL des Pays de la Loire

Madame Channig URVOY, chef du pôle environnement au Conseil Régional des Pays de la Loire, n'ayant pas de disponibilité pour nous rencontrer, a été contactée par mail.

Les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

### **Conseil Régional des Pays de la Loire :**

Mme URVOY nous a indiqué que le Conseil Régional ne dispose pas de données spécifiques sur la problématique inondation. Les données dont dispose le Conseil Régional sont les études déjà connues par l'EP Loire et financées soit au titre du SAGE Loir soit au titre de la réduction du risque d'inondation, dans le cadre du PPIBM puis PAPI Maine, en particulier au Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations (SMPEI).

Les données sont à retirer auprès de l'EP Loire.

### **DREAL des Pays de la Loire :**

La DREAL ne dispose pas de données particulières sur les aspects hydrauliques et hydrologiques sur les bassins et cours d'eau de la Région Pays de la Loire.

En effet, la DREAL n'est pas maître d'ouvrage et n'est donc pas détentrice d'études.

L'ensemble des informations relatives à la prévention des risques est consultable sur le site du Ministère – Cartorisque - où sont directement disponibles dans les services déconcentrés de l'Etat (DDT).

Dans le cadre de la Directive Inondation, la DREAL Pays de la Loire est chargée, avec l'appui du CETE de l'Ouest, de constituer l'enveloppe approchée des inondations potentielles. Par conséquent, un travail de recensement de toutes les données existantes est actuellement mené par le CETE de l'Ouest (laboratoire d'Angers) vers lequel ASCONIT Consultants peut se tourner afin d'obtenir des données sur les aléas sur le BV du Loir.

Mme DEBLANGY nous informe que l'EP Loire dispose de l'ensemble des données sur le bassin du Loir, notamment ceux listés ci-dessous :

- Etudes réalisées dans le cadre du PAPI Maine (étude 3P, opérations de réduction de la vulnérabilité, études et travaux de ralentissement dynamique,...) ;
- PPRi Angers avec la confluence de la Maine : voir si cela concerne notre territoire d'étude ;
- PPRi du Loir
- AZI du Loir en Maine-et-Loire
- AZI du Loir en Sarthe
- AZI de la Braye
- AZI Ornay Braye

Pour ce qui concerne les milieux naturels, il est possible de consulter le site Internet de la DREAL Pays de la Loire sur lequel toutes les informations relatives au patrimoine naturel protégé sont répertoriées. Le cas échéant le bureau d'études peut se rapprocher des services SRNP (service ressources naturelles et paysages, Pierre TRABUC, 02 40 99 58 58) et SCTE (connaissance des territoires et évaluation, Pascal GERAUT, 02 53 46 58 83) de la DREAL Pays de la Loire afin de compléter les recherches via Internet.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la DDT 28

Tenue à Chartres le 15 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Jean-Claude DUPONT de la DDT 28

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
DDT 28	♦ Jean-Claude DUPONT	jean-claude.dupont@eure-et-loir.gouv.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Jean-Claude DUPONT, chargé de mission au Bureau Environnement, Prévention des risques et Gestion des crises.

L'objet de l'entretien a été fixé au préalable par email, les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

## Etudes

Les documents suivants ont été demandés à la DDT :

- RD 927 - Contournement de Châteaudun et Saint-Denis-les-Ponts – Étude hydraulique (CETE Blois, 2004)
- Reconstruction du barrage de la « La Plaine » sur le Loir (commune de Troo) – Dossier de demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau (INGEROP, 2001)
- Études globales du Loir amont dans le Loir-et-Cher et l'Eure-et Loir - Phase 1 (BCEOM, 1998)
- RN 10 - Déviation de Cloyes - franchissement du Loir - Étude hydraulique (CETE Clermont Ferrand, 1998)
- Étude hydraulique gravière ALLUYES (SEEE, 1998)
- Levés topo Bonneval et Cloyes (1997)
- Atlas des zones inondables de Saumeray à Cloyes (1997)
- Étude hydraulique Le Loir à Bonneval (BCEOM, 1984)
- Étude de factibilité - Aménagement du cours du Loir en vue de la réduction des inondations (STE GEOHYDRAULIQUE 1973)
- Aménagement hydraulique – Étude générale préalable concernant les crues des rivières du département d'Eure-et-Loir (Cabinet Lebreton, 1967)

Malgré des recherches actives dans les archives, aucun de ces documents n'a pu être retrouvé.

## Cartographie

La DDT nous a fourni les cartes d'aléa issues de l'Atlas des Zones Inondables sous format papier.

Une demande écrite a été transmise à M. Dupont pour récupérer les documents du PPR (cartes d'aléa, note technique,...) en version informatique.

## Enjeux - Coût des dommages

Les cartes des enjeux dans le cadre des PPR sont en cours de réalisation. N'étant pas encore validées, elles ne sont pas diffusables à ce jour. Elles devraient être terminées dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

## Ouvrages hydrauliques

La DDT nous a fourni un atlas base ouvrages sur le Loir contenant des cartes de localisation des ouvrages et un descriptif des ouvrages. Cet atlas est sous format pdf.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec la DDT 41

Tenue à Blois le 22 novembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Stéphane MAHOUDEAU de la DDT 41

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
DDT 41	♦ Stéphane MAHOUDEAU	stephane.mahoudeau@loir-et-cher.gouv.fr
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Stéphane MAHOUDEAU chargé de mission de l'unité prévention des risques et ingénierie de crise pour le nord du département du Loir-et-Cher au Service Prévention des Risques, Ingénierie de Crise, Éducation Routière à la DDT 41.

L'objet de l'entretien a été fixé au préalable par email, les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

## Etudes

Les documents suivants ont été transmis au bureau d'étude HYDRATEC :

- Atlas des zones inondable du Loir dans le département du Loir-et-Cher (Hydratec, 1997)
- Repères de crues – Rivière le Loir entre Poncé-sur-Loir et Les Roches l'Evêque (DDE41, 1997)
- Atlas des zones inondables de la braye dans le département du Loir-et-Cher (CETE NC, 2007)
- Cartographie du PPRI du Loir (CETE NC, 2001)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - Loir - Notice explicative (DDE 41, 2003)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - Loir - Règlement (DDE 41, 2003)

En revanche, la DDT n'est pas en possession de l'étude menée par INGEROP (2000) pour le Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement du Niclos : éléments hydrauliques utiles à l'aménagement du cours d'eau.

## Cartographie

Les rapports annexés au PPRI sur le Loir et à l'AZI de la Brayre ont été transmis également au format numérique, les données SIG sont par ailleurs téléchargeables sur le site internet Cartorisque.

Cependant Cartorisque ne fournit pas le détail des aléas (hauteur d'eau, vitesses) et des enjeux recensés pour l'élaboration du PPRI. Après consultation de Joël MARTINE, Responsable de l'unité Connaissance et analyse des territoires, un acte d'engagement devra être réalisé entre la DDT et Hydratec pour fournir les données SIG des hauteurs d'eau et vitesses de l'aléa inondation. Gilbert RIBEIRO, administrateur de données localisées à la DDT 41, a également réalisé une base de données sur l'occupation des sols et notamment sur les habitations, avec des données issues de la base de données MAJIC, et qui pourra également être transmise pour les besoins de l'étude.

A noter également que les classes d'aléa dans le département 41 sont de 1 mètre contre 50 centimètres en Sarthe.

## Coût des dommages

Concernant le coût des dommages, Monsieur MAHOUDEAU indique que l'IFEN a produit des rapports sur les dégâts occasionnés par les tempêtes et conseille de se rapprocher du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui aurait repris les missions de l'IFEN (dissous en 2008). Des données pourraient également être récupérées auprès de la DREAL Pays de la Loire qui a une antenne hydrométrie à Angers.

## Ouvrages hydrauliques

Au sujet des ouvrages et des projets d'aménagement sur le Loir, Monsieur Mahoudeau nous invite à nous rapprocher du SIERAVL pour plus d'information (document prospectif 2003 – 2006).

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

## Compte-rendu d'entretien avec la DDT 72

Tenue au Mans le 9 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Karine DEVE et Jacky PINEAU de la DDT 72

### Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
DDT 72	♦ Karine DEVE	karine.deve@sarthe.gouv.fr
DDT 72	♦ Jacky PINEAU	jacky.pineau@sarthe.gouv.fr
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Madame Karine Dévé et Monsieur Jacky Pineau de l'unité Risques naturels et Technologique du département de la Sarthe au Service Eau et Environnement à la DDT 72.

L'objet de l'entretien a été fixé au préalable par email, les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

## Etudes

Les documents suivants ont été transmis au bureau d'étude HYDRATEC :

- Etude des crues historiques de la Sarthe - Rapport de Phase 3 (SOGREAH, 2006)
- Plaquette de communication sur les crues historiques de la Sarthe (DDE 72, 2007)
- Synthèse de la table ronde sur les inondations en Sarthe, Extrait : § VII Le Loir (BCEOM, 2006)
- Plaquette Enjeux et Vulnérabilité aux inondations (DDE 72, 2007)
- Commune de la Flèche - Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation – Note de présentation (Préfecture de la Sarthe - DDE 72, 1998)

## Cartographie

Les données SIG relatives aux PPRI en cours sur le Loir en Sarthe (aléas et enjeux, hors La Flèche) et à l'AZI de la Braye ont été transmis au format numérique.

## Dégâts occasionnés et coût des dommages

Des notes de synthèse sur les événements survenues lors de la crue de janvier 1995 rédigée par le DDE 72 ou le CG 72 en 1995 font état d'évaluation des coûts des dégâts causés (ces notes ont été transmises au bureau d'étude Hydratec). Des éléments existent également dans la synthèse de la table ronde sur les inondations en Sarthe ainsi que dans l'étude des crues historiques de la Sarthe.

Une estimation des interventions et des dégâts aux infrastructures routières et réseaux divers sur la commune de La Flèche pour la crue de janvier 1995 a également été fournie.

A noter que le conseil général a également retravaillé sur les routes inondées (contact : Mademoiselle Bibard)

## Ouvrages

La liste des ouvrages sur le Loir en Sarthe a été transmise sous forme de tableau dans le cadre de la convention de transfert de propriété au département de la Sarthe (contact au conseil général : Monsieur Xavier Devisse, Direction des Bâtiments, de l'Hydraulique et des Réseaux). Dans l'ensemble, les propriétaires des ouvrages sont non identifiés.

Les ouvrages de décharge à Bazouges et la Flèche ont été réalisés. Le projet de levées transversales n'a pas abouti car les études ont montré que l'on sur-inondait plus d'enjeux que l'on en protégeait en cas de crue. Des aménagements sont prévus sur la commune de Vaas (cf. CG 72, Samuel Mienville). A noter également que le barrage de Ruillé se dégrade et bien que son maintien soit en contradiction avec la DCE, la commune tente d'obtenir des subventions de la part du conseil général pour le réhabiliter.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir  
Contacté par mail et par téléphone le 22 novembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Virginie LEMARIE du Conseil Général d'Eure-et-Loir

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
CG 28	♦ Virginie LEMARIE	virginie.lemarie@cg28.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Les contacts ont été pris avec Virginie LEMARIE, Technicienne Rivière du Service de l'Eau à la Direction des ressources naturelles du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Les demandes de renseignements étaient les suivantes :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

## Etudes

Une liste des études dont dispose le Conseil Général a été envoyée à ASCONIT Consultants et HYDRATEC.

Mme LEMARIE va nous transmettre les études dont nous souhaitons disposer, surlignées en jaune dans le fichier excel joint.

### **Coût des dommages**

Mme LEMARIE s'est renseignée sur les dommages et les travaux réalisés sur les voiries dans le département d'Eure-et-Loir suite aux inondations mais il n'existe pas de liste spécifique répertoriant ces informations, et peu de dégâts et de travaux suite à des crues.

Mme LEMARIE nous invite à contacter les services techniques des communes de Châteaudun, Cloyes sur le Loir et Bonneval, pour un complément d'informations, en milieu urbain.

### **Contact**

Mme LEMARIE nous invite également à contacter le technicien rivière du syndicat du Pays dunois : Mathieu Beaujard, 02 37 96 63 96.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec le Conseil Général du Loir-et-Cher  
Tenue à Blois le 16 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Jacques LAUNAY du CG 41

## Personnes présentes :

Structure	Nom	email
CG 41	♦ Jacques LAUNAY	jacques.launay@cg41.fr
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Jacques LAUNAY du Service Environnement et Agriculture du Conseil Général du Loir-et-Cher

L'objet de l'entretien a été fixé au préalable par email, les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

En préambule, M Launay annonce que le conseil général n'a pas piloté d'études sur les inondations mais en a cofinancé certaines et a également assuré des suivis sur certains projets notamment ceux de l'EP Loire, tel que l'étude « 3P Maine » et « l'étude de cohérence ». Hydratec étant déjà en possession de ces études, il n'a pas été nécessaire de les transmettre.

## **Etudes**

Concernant l'étude sur le Niclos, le service de Mme Le Coz (Service Environnement de la DDT) pourrait avoir des éléments. Contacter Mme Roger (02 54 55 76 22).

## **Ouvrages hydrauliques**

A noter que le SIERAVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir), devrait lancer une étude sur la continuité écologique au niveau de l'ensemble des ouvrages du bassin versant du Loir (dont la Braye) dans le cadre de la DCE pilotée par Natacha Mosnier (ancienne animatrice du SAGE Loir).

Une base de données « Ouvrages » existe à l'ONEMA et au niveau du SAGE du Loir. La personne à l'ONEMA responsable du Loir est Mme Chichery.

## **Vulnérabilité**

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher a travaillé sur la réduction de la vulnérabilité des activités économique en zone inondable. Les données géoréférencées ne sont pas encore publiées sur le site de Pilote 41 mais peuvent être demandées auprès de Christophe Lefert.

## **Information divers**

Le CDPNE (Comité Départementale de la Protection de la Nature et de l'Environnement) avait la vocation d'appuyer les syndicats de rivière sur les études. Si besoin, la personne à contacter serait Monsieur Thierry Moreau.

Le Schéma départemental des espaces naturels et sensibles en Loir-et-Cher, réalisé en appui avec le CDPNE, est disponible en téléchargement sur le site du conseil général dans la rubrique « nature et environnement ».

Monsieur Pillefer, maire de Freteval, élu du conseil général et représentant du département à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loir, sera informé de la réunion du 18 janvier à Blois. Un barrage sur la commune de Freteval a été détruit lors de la tempête de 2008.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec le Conseil Général de Maine-et-Loire  
Tenue à Angers le 17 décembre 2010

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Françoise BOURLLOT du CG 49

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
CG 49	♦ Françoise BOURLLOT	f.bourlot@cg49.fr
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

## Personnes excusées :

CG 49	♦ Franck LEMONNIER	f.lemonnier@cg49.fr
-------	--------------------	---------------------

Le rendez-vous était organisé avec Madame Françoise Bourlot du service de gestion de l'eau sous la direction de Monsieur Franck Lemonnier.

L'objet de l'entretien a été fixé au préalable par email, les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoures),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

Le département de Maine-et-Loire est devenu propriétaire de la rivière Le Loir suite à la dissolution du Syndicat du Loir en 2009. Lors du transfert, une série d'étude a également été transmise au conseil général. La liste en a été remise à Hydratec.

### **Ouvrages**

Les données sur les ouvrages sur le département et leur état sont disponibles au format SIG

A noter que les travaux envisagés à Durtal ont été jugés peu efficace par rapport à leur coût.

### **Milieux naturelles**

Il existe également une cartographie du plan départemental des espaces naturels sensible sous forme SIG.

A la demande d'Hydratec, les cartographies pourront être remises sous format MapInfo.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec le Conseil Général de la Sarthe  
Tenue au Mans le 04 janvier 2011

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Entretien avec Samuel MIENVILLE du CG 72

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
CG 72	♦ Samuel MIENVILLE	samuel.mienville@cg72.fr
HYDRATEC	♦ Pierre PEETERS	peeters@hydra.setec.fr 02 41 57 05 73

Le rendez-vous était organisé avec Monsieur Samuel Mienville du service hydraulique de la Direction des Bâtiments, de l'hydraulique et des réseaux dirigé par Xavier Devisse.

L'objet de l'entretien a été fixé au préalable par email, les points abordés étaient les suivants :

- les inondations (études hydraulique/aléa, études sur les enjeux et les dégâts occasionnés par les inondations, coût des dommages, cartographie des zones inondables, inventaires des repères de crue,...),
- les ouvrages hydrauliques (mode de gestion des ouvrages hydrauliques (Automatisé / manuel, principes de manœuvres), utilisation en cas d'inondations),
- l'historique des travaux hydrauliques de protection contre les crues (protections, ouvrages, curages, bassin rétention) et les projets d'aménagements en cours ou projetés,
- l'hydrogéologie (études sur les remontées de nappes, relations nappe / rivière, localisation des bétoires),
- les milieux naturels (études, cartographie des espaces naturels protégés, remarquables).

## **Etudes et ouvrages**

« L'étude globale d'aménagements permettant de limiter l'effet des inondations du Loir, de la Flèche à la limite départementale » réalisée par ISL pour le CG72 en 2002 a conduit à la réalisation des travaux à La Flèche et Bazouges.

La réalisation des levées transversales, étudiée par le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations (SMPEI), a été abandonnée car trop coûteuse compte tenu de l'efficacité relative du dispositif.

Dans un souci de faciliter les manœuvres des barrages, le Syndicat Intercommunal du Loir a remplacé la majorité des passes marinières par des clapets.

Le syndicat mixte du loir a été dissous en 2007 au profit du Conseil Général de la Sarthe.

A noter l'effondrement récent du barrage du Moulin de Paillard à Poncé-sur-le-Loir.

# Etude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir

Compte-rendu d'entretien avec les CCI  
Prise de contacts par mail et par téléphone

**Objet :** Etat des connaissances et collecte des données  
Chambres de Commerce et d'Industrie

## Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>email</i>
CCI 28	♦ Matthieu AUPETIT	maupetit@eureetloir.cci.fr
CCI 37	♦ Michel CHAMBERT	ccitouraine@touraine.cci.fr
CCI 41	♦ Guillaume NOURRIT	gnourrit@loir-et-cher.cci.fr
CCI 49	♦ Philippe LOHEZIC	philippe.lohezic@maineetloire.cci.fr
CCI 72	♦ M. NAOARINE	cnaoarine@lemans.cci.fr
ASCONIT CONSULTANTS	♦ Claire RELIANT-RASOTTO	claire.reliant@asconit.com 02 51 13 90 09

Les cinq Chambres de Commerce et d'Industrie qui couvrent le bassin versant du Loir ont été contactées soit par mail, soit par téléphone.

Les CCI ont été contactées afin de recueillir des informations sur la problématique du risque inondation au sein des entreprises sur le bassin du Loir et connaître les démarches engagées pour :

- connaître les activités en zone inondable sur le bassin du Loir : recensement des entreprises, nombre d'emplois concernés, ...
- communiquer et sensibiliser les entreprises sur le risque inondation,
- accompagner les entreprises dans des démarches de réduction de la vulnérabilité.

**CCI 28 :** M. Matthieu AUPETIT, Conseiller Environnement Sécurité Qualité, nous a indiqué qu'il ne disposait d'aucun document sur le sujet. Selon lui, l'Eure-et-Loir est en tête de bassin et peu d'entreprises sont concernées par le risque inondation. Il dit n'avoir jamais eu de demandes particulières des entreprises à ce sujet. La CCI n'a engagé aucune démarche de connaissance du risque ou de sensibilisation des entreprises.

**CCI 37 :** M. Michel CHAMBERT Responsable Aménagement Infrastructures a été contacté par téléphone. Il nous a indiqué que la CCI 37 ne dispose pas de données précises concernant le risque d'inondation et d'informations concernant un recensement des entreprises situées en zones inondables. La CCI n'est pas sollicitée par les entreprises sur cette thématique. De ce fait, la question de l'inondation ne rentre pas dans les orientations stratégiques et dans le champ d'intervention définis comme prioritaires par la CCI. La CCI suit l'actualité de l'EPL mais elle ne s'est pas engagée dans une démarche de sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité des entreprises au risque d'inondation.

**CCI 41 :** M. Guillaume NOURRIT nous a informé que la CCI 41 a entrepris des démarches sur la connaissance et la sensibilisation des entreprises au risque d'inondation notamment via le partenariat avec l'EPL.

La CCI 41 mène les démarches suivantes :

- Diffusion des informations transmises par l'établissement Public Loire principalement sur la communauté environnement 41 de Proforum
- Organisation pour 2011 d'une journée de formation destinée aux entreprises pour maîtriser le risque inondation
- Participation à l'élaboration du plan d'évacuation du val de Blois piloté par la préfecture
- Informations auprès des entreprises des actions de l'EP Loire.

**CCI 49 :** M. LOHEZIC nous a indiqué que la CCI n'a pas engagé de démarches particulières en matière de recensement des activités économiques sur le territoire et d'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Des actions de communication sur le risque inondation ont été menées. Une information a été faite auprès des membres du club environnement-sécurité en 2008 et en 2010 sur cette thématique.

La problématique des inondations n'est pas approfondie par la CCI 49, non pas par manque d'intérêt mais par manque de temps. M. LOHEZIC regrette ne pas avoir pu être formé sur la prévention du risque inondation par l'EPL par manque de disponibilité.

M. LOHEZIC nous informe qu'en matière d'environnement, une action sur la réduction des rejets et des consommations d'eau a été faite au niveau du bassin du RIBOU (près de Cholet) et sur le SAGE de l'Oudon (zone de Segré).

**CCI 72 :** M. NAOARINE, responsable du Pôle QSE a été contacté par téléphone. Il nous a indiqué que la CCI 72 n'a mené aucune action préventive auprès des entreprises sur le risque inondation. Il n'y a pas de mémoire du risque sur le territoire. Les inondations ayant impacté significativement des entreprises sont anciennes et il n'y a pas eu de crise récente à gérer. Cela explique selon lui que la lutte contre les inondations n'est pas un champ prioritaire aujourd'hui à la CCI 72. Manque de disponibilité pour traiter ce sujet. Existence d'un PPRI en Sarthe (Cf préfecture).

## **Annexe 2 : Tableau de synthèse des documents consultés**

Intitulé de l'étude	Nature	Maître d'ouvrage	Réalisation	Date	Disponibilité
bassin Loire - Bretagne					
Etude d'identification des risques d'inondation sur le bassin Loire - Bretagne	bassin Loire - Bretagne	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	HYDRATEC	déc-96	HYDRATEC
bassin de la Maine					
Étude du risque inondation par remontées de nappes sur le bassin de la Maine	bassin de la Maine	EP Loire	BRGM	mai-07	EP Loire
Plaquette - Enjeux et vulnérabilité aux inondations - 2e table ronde sur les inondations	bassin de la Maine (72)	DDE 72	DDE 72	févr-07	DDT 72
Plaquette - Les crues de La Sarthe, de L'Huisne et du Loir, dans le département de La Sarthe	bassin de la Maine (72)	DDE 72	DDE 72	janv-07	DDT 72
Etude des crues historiques dans le département de la Sarthe	bassin de la Maine (72)	DDE 72	SOGREAH	déc-06	DDT 72
Étude des crises hydrologiques du bassin versant de la Maine (3P) Tome 1 : Hydrologie et Prévisions Tome 2 : Prévention et protection	bassin de la Maine	EP Loire (EPALA) CNR 1999	CNR	janv-99	EP Loire
Étude de la protection contre les inondations – Bassins de la Sarthe et du Loir Rapport I - Généralités	bassin de la Maine	Département de la Sarthe – DDE 72 - Cellule Eau	BCEOM	mai-68	HYDRATEC
Étude de cohérence du bassin de la Maine	bassin de la Maine	EP Loire	HYDRATEC	juin-05	EP Loire
bassin du Loir					
Communes du Loir de Lavenay a Bazouges-sur-le-Loir - Plan de prévention du risque naturel inondation de la vallée du Loir	bassin du Loir (72)	Préfecture de la Sarthe - DDE 72	EGIS EAU	déc-10	DDT 72
Etude de définition d'un schéma de gestion et d'aménagement des ouvrages hydrauliques du Loir sur le territoire du SMIVL	bassin du Loir (28)	Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée du Loir	HYDROSCOP	mai-09	CG28
Ralentissement dynamique des crues par création de levées transversales dans le lit majeur du Loir entre Ruillé et la Flèche	bassin du Loir (72)	SMPEI	BCEOM	2004	HYDRATEC
PPRI du Loir dans le département 41 - approuvé le 7/10/2003	bassin du Loir (41)	DDE 41	CETE Blois	mars-03	DDT 41
Levé topographique des barrages et moulins situés sur le Loir	bassin du Loir		DIREN Centre	oct-02	NC
Etude globale d'aménagements permettant de limiter l'effet des inondations dans un secteur traversé par la rivière le Loir	bassin du Loir (72)	CG 72	ISL	févr-02	HYDRATEC
Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation par la rivière "Le Loir" : notice de présentation	bassin du Loir (72)	DDE 72	BCEOM	juil-01	DDT 72
Etude globale du Loir Amont dans les départements du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir - Phase 2: Propositions d'actions - Rapport + Annexes	bassin du Loir (28+41)	SIERAVL	BCEOM	mai-00	CG28
Etudes préalables au contrat de rivière du Loir amont dans les départements du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir - Phase 1: Diagnostic - Synthèse + Annexes	bassin du Loir (28+41)	SIERAVL	BCEOM	oct-98	CG28

Intitulé de l'étude	Nature	Maître d'ouvrage	Réalisation	Date	Disponibilité
Atlas des zones inondables sur la rivière le Loir - Fiches repères de crue	bassin du Loir (72)	DDE 72	INGEROUTE	juin-98	HYDRATEC
Vallée du Loir - Plan de Prévention des Risques d'Inondation	bassin du Loir (41)	DDE 41	HYDRATEC	1998	DDT 41
Atlas des zones inondables du Loir dans le département du Loir-et-Cher	bassin du Loir (41)	DDE 41	HYDRATEC	nov-97	DDT 41
Atlas des zones inondables de Saumeray à Cloyes	bassin du Loir (28)	DDE 28		1997	NC
Inondations 1995 - Vallée du Loir	bassin du Loir (72)	CG 72	DDE Sarthe	1995	NC
Aménagement du Loir en Loir-et-Cher – Contrat de Plan - 3ème tranche - Dossier hydraulique	bassin du Loir (41)	SIERAVL	HYDRATEC	sept-93	HYDRATEC
Étude du Loir - Aménagement hydraulique et protection contre les inondations	bassin du Loir	Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Ministère de l'Environnement - Région Centre - Région Pays de la Loire	HYDRATEC	oct-87	HYDRATEC
Etude des débits de crue et d'étiage du Loir et de ses affluents en vue de leur aménagement	bassin du Loir (28+41)	Etablissement Public Région Centre	Service Regional de l'Aménagement des Eaux	mars-78	DDT 28
Étude de factibilité - Aménagement du cours du Loir en vue de la réduction des inondations	bassin du Loir (28)	DDE 28 (Service de l'Hydraulique)	GEOHYDRAULIQUE	nov-73	DDT 28
Études hydrologiques de la rivière Le Loir – Protection contre les inondations - Rapport général	bassin du Loir	CG41 - Syndicat Intercommunal d'Etudes de la Vallée du Loir	BCEOM	août-69	DDT 28
Aménagement hydraulique – Étude générale préalable concernant les crues des rivières du département d'Eure-Loir	bassin du Loir (28)	DDE + DDAF 28	Cabinet Lebreton	1967	NC
<b>affluents du Loir</b>					
Atlas des Zones Inondables de la Braye dans le département du Loir-et-Cher	bassin de la Braye	DDEA 41	CETE Blois	juin-07	DDT 41
Atlas des zones inondables de la Braye et de ses trois principaux affluents : l'Anille, le Fresnay prolongé du ruisseau de la Fenderie et le Tusson dans le Département de la Sarthe	bassin de la Braye	DDE 72	CETE Angers	nov-08	DDT 72
Amélioration des capacités d'écoulement de la Conie en période de hautes eaux de Conie-Molitard à Marboué - Rapport de phase 1 et rapport des phases 2 et 3	bassin de la Conie	Syndicat du Pays Dunois Espace du Développement Économique	SAFEGE	sept-03	NC
Étude de restauration de la Conie	bassin de la Conie	Syndicat Intercommunal des maires riverains de la Conie	Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement	avr-01	CG28
Rivière "la Conie" - Avis technique sur la dégradation des berges et les possibilités végétales de restauration - Rapport	bassin de la Conie	Association de Défense du Patrimoine Aquifère et de Sauvegarde Ecologique de la Conie	BIOTEC	janv-02	CG28
Découvrir la vallée de la Conie - Partik Duriez	bassin de la Conie	Région centre	CRDP d'Orléan	mai-94	CG28
<b>études locales</b>					
Etude hydraulique de l'Yerre au niveau du vannage du Glacis	étude locale	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Secteur de Brou	SOGREAH Consultants	nov-09	CG28

Intitulé de l'étude	Nature	Maître d'ouvrage	Réalisation	Date	Disponibilité
Étude hydraulique Faisabilité et dimensionnement d'ouvrages de décharge sous la RD323 à Durtal	étude locale	Syndicat du Loir en Maine et Loire	EGIS EAU	déc-08	EP Loire
Etude de l'envasement de la Conie à sa confluence Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic	étude locale	Syndicat Intercommunal pour la Gestion Concertée de la Conie	CE3E	oct-07	CG28
Aménagement du Val d'Argance - Schéma d'orientation	étude locale	Ville de Durtal	EGIS Aménagement	oct-07	Ville de Durtal
Etude hydraulique pour l'amélioration des écoulements dans la vallée de la Thironne	étude locale	Communauté de Communes du Pays de Combray	HYDRATEC	avr-06	HYDRATEC
Aménagement d'un bras de décharge sur le bief du moulin de Marigny - Dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau	étude locale	Communauté de Communes du Pays de Combray	HYDRATEC	avr-06	HYDRATEC
Étude hydraulique de l'ouvrage de vidange du barrage de Chalou	étude locale	Syndicat Intercommunal du Loir	HYDRATEC	nov-05	HYDRATEC
Tranchée dans l'ouvrage SNCF de la Flèche – Étude hydraulique	étude locale	CG 72	BCEOM	avr-04	EP Loire
RD 927 - Contournement de Châteaudun et Saint-Denis-les-Ponts – Étude hydraulique	étude locale	DDE 28	CETE Blois	févr-04	DDT 28
Commune de Château du Loir - Étude hydraulique globale sur la ville et sur les bassins versants amont	étude locale	DDE 72	SETEGUE	janv-04	EP Loire
Commune de Montoire-sur-le Loir - Étude hydraulique - Note technique	étude locale	DDE 41	CETE Blois	août-01	DDT 41
Reconstruction du barrage de la « La Plaine » sur le Loir (commune de Troo) – Dossier de demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau	étude locale	SIERAVL	INGEROP	avr-01	NC
Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement du Niclos : éléments hydrauliques utiles à l'aménagement du cours d'eau	étude locale	DDAF 41	INGEROP	mars-00	NC
R.D. 917 Département de Loir-et-Cher – Déviation de Montoire-sur-le-Loir, les Roches-l'Evêque – Dossier de police de l'eau et des milieux aquatiques : Autorisation	étude locale	CG 41 - Mission Epine Dorsale EPUISAY A85	INGEROP	juil-99	HYDRATEC
Commune de la Flèche - Rivière "le Loir" - Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation - Note de présentation	étude locale	Préfecture de la Sarthe - DDE 72	DDE 72	sept-98	DDT 72
RN 10 - Déviation de Cloyes - franchissement du Loir - Étude hydraulique	étude locale	DDE 28	CETE Clermont ferrand	juil-98	DDT 28
Étude hydraulique gravière ALLUYES	étude locale	SEMC	S.E.E.E.	mai-98	DDT 28
Déviation de Vendôme - Franchissement de la vallée du Loir - Étude hydraulique	étude locale	CG 41, Plan Loir-et-Cher 2000	HYDRATEC	janv-98	HYDRATEC
Levés topo Bonneval et Cloyes	étude locale	DDE 28	DDE 28	oct-97	DDT 28

Intitulé de l'étude	Nature	Maître d'ouvrage	Réalisation	Date	Disponibilité
Plan Loir-et-Cher 2000 – Aménagement de l'axe Epuisay - Vendôme - Blois - Romorantin Lanthenay – A85 - Étude préliminaire de l'aménagement de la déviation ouest de Vendôme à 2 voies	étude locale	CG 41	SETEC International – SCET Centre	mai-97	HYDRATEC
Rivière le Loir entre Poncé-sur-Loir et les Roches-l'Evêque - Repères de crue	étude locale	DDE 41	S.E.E.E.	mars-97	DDT 41
Routes départementales n° 57 et 80 en vallée du Loir – Etude hydraulique	étude locale	CG 41	HYDRATEC	déc-96	NC
Déviations de la RD 917 Montoire/Loir et les Roches l'Evêque	étude locale	CG 41	S.E.E.E. (Bourges)	juin-96	NC
Ville de la Flèche - Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation - Etude hydraulique	étude locale	Préfecture de la Sarthe - DDE 72	HYDRATEC	mars-96	DDT 72
Commune de Vaas - RD n°30 - reconstruction du pont sur le Loir - Dossier de demande d'autorisation de travaux en rivière	étude locale	CG 72 - Service de la Voirie Départementale	HYDRATEC	juil-94	HYDRATEC
Extension de l'Hôtel de Ville - Etude hydraulique	étude locale	Ville de la Flèche	HYDRATEC	nov-93	HYDRATEC
Vendôme (Loir-et-Cher) - Projet d'aménagement des accès au quartier Rochambeau – Dossier d'enquête hydraulique - Note de calculs hydrauliques	étude locale	SOCIÉTÉ de Développement du Vendomois	BCEOM	déc-92	NC
Aménagement du pont d'Artins - Etude hydraulique	étude locale	SIERAVL	HYDRATEC	sept-92	NC
Vallée du Loir à Lavardin - Etude hydraulique du Pont de la Maladrerie	étude locale	CG 41 - Direction des Grandes Infrastructures et de l'Aménagement	HYDRATEC	juil-92	HYDRATEC
Vendôme (Loir-et-Cher) - Aménagement du Bras Saint-Denis – Étude hydraulique et paysagère	étude locale	SIERAVL	HYDRATEC – Bureau GILSON (paysagiste)	juin-91	HYDRATEC
Remise en navigabilité du Loir à l'aval de la Flèche – Étude d'impact hydraulique	étude locale	Le Loir - La Loire - Montréal	HYDRATEC	juin-90	CADVIL
Aménagement du Loir à St-Jacques-des Guérets – Étude hydraulique	étude locale	SIERAVL	HYDRATEC	mars-90	NC
Prévision des crues du Loir à Vendôme et Montoire	étude locale	DDE 41	INGERROUTE	nov-86	HYDRATEC
TGV Atlantique - Étude sur modèle physique du franchissement de la Vallée du Loir à Naveil (Loir-et-Cher)	étude locale	SNCF	EDF - Direction des Etudes et Recherches	1984-85	NC
Étude hydraulique du franchissement du Loir à Bonneval	étude locale	SNCF	BCEOM	oct-84	DDT 28
Autoroute A11 - Franchissement du Loir - Etude hydraulique	étude locale	SCETAUROUTE	SOGREAH	janv-84	HYDRATEC
RN 10 - Déviation de Cloyes – franchissement du Loir - Étude hydraulique	étude locale	DDE 28	CETE Clermont ferrand	1983	DDT 28

## **Annexe 3 : COVADIS - Standard de données PPR**

Type énuméré : <EnjeuPPRType>		Nature : Codelist
<b>Définition</b>	<p>Classification des enjeux (biens exposés à un aléa) hiérarchisée en catégories principales et sous-catégories, en fonction de leur rôle dans la vie sociale ou de leur usage. Les règles de sécurité à respecter diffèrent d'un type d'enjeu à l'autre (règlement incendie, règles d'occupation, règles de prévention...)</p> <p><i>Cette nomenclature est une proposition non exhaustive qui a été élaborée comme suit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les catégories principales (codées 0100, 0200, 0300, 0400...) sont issues du paragraphe 3.3 du guide PPRT</li> <li>• les sous-catégories des ERP sont celles définies par les articles R123-18 et R123-19 du code de la construction et de l'habitation</li> </ul>	
<b>Valeur</b>	<b>Code</b>	<b>Définition</b>
	0100	Espace urbanisé
	0101	Espace urbanisé (habitat dense)
	0102	Espace urbanisé (habitat peu dense)
	0103	Espace urbanisé (habitat diffus)
	0104	Espace urbanisé (projet d'urbanisation future)
	0105	Espace urbanisé (réserve foncière)
	0200	Établissement recevant du public (c signifie catégorie en fonction de capacité d'accueil – par application de la nomenclature des ERP)
	0201c	ERP Type J : Structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées
	0202c	ERP Type L : Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles...
	0203c	ERP Type M : Magasins de vente, centres commerciaux
	0204c	ERP Type N : Restaurants et débits de boissons
	0205c	ERP Type O : Hôtels et pensions de famille
	0206c	ERP Type P : Salles de danse et salles de jeux
	0207c	ERP Type R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
	0208c	ERP Type S : Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives
	0209c	ERP Type T : Salles d'expositions
	0210c	ERP Type U : Établissements de soins
	0211c	ERP Type V : Établissements de culte
	0212c	ERP Type W : Administrations, banques, bureaux
	0213c	ERP Type X : Établissements sportifs couverts
	0214c	ERP Type Y : Musées
	0215c	ERP Type PA : Établissements de plein air
	0216c	ERP Type CST : Chapiteaux, tentes et structures
	0217c	ERP Type CG : Structures gonflables
	0218c	ERP Type OA : Hôtels, restaurants d'altitude
	0219c	ERP Type REF : Refuges de montagne
	0220c	ERP Type PS : Parcs de stationnement couverts
	0221c	ERP Type GA : Gares accessibles au public
	0222c	ERP Type EF : Établissements flottants
	0300	Espace économique
	0301	Espace économique (zone d'activité industrielle)
	0302	Espace économique (zone d'activité commerciale)
	0303	Espace économique (zone d'activité future)
	0304	Espace économique (zone agricole, ostréicole, mytiliculture, élevage, pisciculture...)
	0305	Espace économique (zone de camping, mobilhome)
	0306	Espace économique (zone aéroportuaire, portuaire)
	0307	Espace économique (carrière, gravière...)
	0308	Établissement employeur

0400	Espace ouvert recevant du public
0401	Espace ouvert recevant du public (sport)
0402	Espace ouvert recevant du public (tourisme)
0403	Espace ouvert recevant du public (parking)
0404	Espace ouvert recevant du public (parc d'exposition, foires, rassemblements divers...)
0405	Espace ouvert recevant du public (cimetière)
0500	Infrastructure
0501	Infrastructure linéaire (route, voie ferrée, canal...)
0502	Infrastructure linéaire en projet
0503	Infrastructure linéaire (ligne de bus)
0504	Infrastructure linéaire (piste cyclable, voie verte)
0505	Infrastructure linéaire (ligne électrique)
0506	Infrastructure surfacique (gare, aéroport, aérodrome, port...)
0507	Infrastructure ponctuelle (gare, arrêt, stationnement TMD...)
0600	Ouvrage ou équipement d'intérêt général
0601	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (zone, station de captage)
0602	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (station de pompage)
0603	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (réservoir, château d'eau)
0604	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (canalisation eau)
0605	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (poste de relèvement)
0606	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (station de traitement, de lagunage)
0607	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (barrage, vanne, écluse...)
0608	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (poste de transformation EDF)
0609	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (canalisation matière dangereuse)
0610	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (téléphonique, relai, antenne...)
0611	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (caserne de pompier)
0612	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (poste de détente gaz)
0613	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (station hydrocarbure)
0614	Ouvrage ou équipement d'intérêt général (décharge, usine d'incinération)
0700	Enjeu environnemental ou patrimonial
0701	Zone naturelle protégée
0702	Monument inscrit ou classé au répertoire des monuments historiques
0703	Parc naturel (national, régional...)
9999	Enjeu d'une autre nature (à préciser)